

VILLE DE NEUCHÂTEL
CONSEIL GÉNÉRAL
13^e SEANCE

38^e période administrative 2020-2024

Année 2021-2022

Lundi 13 décembre 2021, à 18h30
au Château, salle du Grand Conseil

Présidence de Mme Aurélie Widmer (Soc), présidente.

Sont présents 39 membres du Conseil général, y compris la présidente : Mmes et MM. Jules Aubert (PLR), Alexandre Brodard (PLR), Romain Brunner (VPS), Aline Chapuis (VPS), Julie Courcier Delafontaine (Soc), Nicolas de Pury (VPS), Laura Ding (VPS), Alice Dudle (VPS), Nicole Galland (VPS), Stéphanie Gérard Mattsson (Soc), Camille Gonseth (PLR), Jonathan Greillat (Soc), Charlotte Grosjean (PLR), Jasmine Herrera (VPS), Sylvie Hofer-Carbonnier (VL), Claire Hunkeler (Soc), Pierre-Yves Jeannin (VL), Aël Kistler (VL), Yves-Alain Meister (PLR), Isabelle Mellana Tschoumy (Soc), Mila Meury (VPS), Béatrice Nys (VPS), Jacques Oberli (PLR), Jacqueline Oggier Dudan (VPS), Dimitri Paratte (VPS), Morgan Paratte (Soc), Sarah Pearson Perret (VL), Thomas Perret (VPS), Marie-Emilienne Perret (VPS), Alain Rapin (PLR), Marc Rémy (PLR), Marc-Olivier Sauvain (PLR), Christophe Schwarb (PLR), Patricia Sørensen (Soc), Vanessa Tissot (PLR), Mireille Tissot-Daguette (VL), Aurélie Widmer (Soc), Jacqueline Zosso (Soc), Benoît Zumsteg (PLR).

Sont présents 2 suppléants du Conseil général : MM. Timothée Hunkeler (Soc), Jean-Luc Richard (VPS).

Sont excusés 2 membres du Conseil général : M. Baptiste Hurni (Soc), Mme Johanna Lott Fischer (VPS).

Le Conseil communal est représenté par Mme Violaine Blétry-de Montmollin (PLR) présidente, M. Thomas Facchinetti (Soc), vice-président, M. Didier Boillat (PLR), vice-président, Mme Nicole Baur (VPS) et M. Mauro Moruzzi (VL), membres.

PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la 11^e séance, du lundi 25 octobre 2021, disponible sur le site internet de la Ville, est adopté, sous réserve des amendements à remettre à la Chancellerie d'ici à la prochaine séance.

Le procès-verbal de la 12^e séance, du lundi 8 novembre 2021, sera adopté ultérieurement.

LECTURE DE PIÈCES

A ce chapitre, la présidente, **Mme Aurélie Widmer** mentionne :

1. Envoi d'un corrigendum au projet d'arrêté VI (désignation de l'organe de révision) du rapport 21-027 concernant le budget 2022.
2. Envoi d'une invitation à l'inauguration des illuminations de Noël, le vendredi 26 novembre 2021.
3. Envoi d'une invitation à l'inauguration de la Ficelle, le samedi 11 décembre à 10h00 à Corcelles-Cormondrèche.
4. Envoi d'une information concernant l'organisation de la séance.

Communiqués de presse

- Du Conseil communal intitulé « Budget 2022 : poursuivre les investissements prioritaires tout en recherchant l'équilibre ».
- Du Conseil communal intitulé « Merci pour le chocolat ! ».
- Du Conseil communal intitulé « Se retrouver à Neuchâtel pour vivre la magie de Noël ! ».
- Du Conseil communal intitulé « Un outil national pour mesurer les progrès du développement durable de la Ville de Neuchâtel ».
- Du Conseil communal intitulé « A Neuchâtel, la récolte bénévole des fruits distinguée par le Prix de la citoyenneté ».
- De la bibliothèque de Peseux intitulé « Ma lettre au Père Noël, bien plus qu'une simple liste ».
- Du Conseil communal intitulé « Une vision stratégique pour construire ensemble notre avenir ».
- Du Conseil communal intitulé « Aidez le garde-bain de la piscine à retrouver son maillot ! ».
- Du Conseil communal intitulé « Le président de la Confédération, M. Guy Parmelin, reçu par le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel ».

Séance du Conseil général - Lundi 13 décembre 2021

- Du Conseil communal intitulé « Vivre la magie de Noël malgré les restrictions sanitaires ! ».
- Du Conseil communal intitulé « On a coupé le ruban de la Ficelle de Corcelles ».

ORDRE DU JOUR

A. Rapports

- 21-027 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le budget 2022
- 21-207 Rapport de la Commission financière concernant le budget 2022
- 21-032 Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant le programme politique et la planification des dépenses d'investissement 2022-2025

B. Autres objets

- 21-609 Interpellation du groupe VertsPopSol, intitulée « Deux poids deux mesures pour les associations du personnel »
- 21-610 Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « Rénovation du patrimoine bâti de la Ville – Quelle stratégie ? »
- 21-611 Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « Quelle protection pour les espèces en dehors des zones de protection communale ? »
- 21-402 Proposition du groupe PLR intitulée « Arrêté concernant la mise en valeur au moyen de créations artistiques des bâtiments et constructions appartement à la commune ainsi que des espaces publics »

Pour mémoire

- 19-406 Proposition du groupe socialiste intitulée « Projet d'arrêté visant à préserver, aménager et développer les parcs et espaces publics dans les quartiers de la Ville de Neuchâtel »

Déposée le 28 octobre 2019 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{re} fois lors de la séance du 11 novembre 2019

Renvoi à la Commission des plans d'aménagement communal et d'alignement pour étude, selon décision du Conseil général du 20 janvier 2020, puis à la Commission DDMIE, selon décision du Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021, confirmée le 9 mars 2021.

D'entente avec l'auteur de la proposition, cette dernière sera traitée dans le cadre du rapport à venir en lien avec le PAL.

Séance du Conseil général - Lundi 13 décembre 2021

- 21-401 Proposition de la Commission financière – Projet d'arrêté complémentaire au rapport 21-025, intitulé « Arrêté concernant la reconstruction de la passerelle attenante au viaduc ferroviaire de Serrières – Pourcent culturel »
Sera traitée en même temps que le rapport 21-025.

Neuchâtel, le 22 novembre 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente, Le chancelier,

Violaine Blétry-de Montmollin Daniel Veuve

Propos présidentiels

La présidente, **Mme Aurélie Widmer**, déclare :

- Il s'agit de la dernière séance de l'année, mais il s'agit de la toute dernière séance pour une personne particulière : M. Olivier Andreazza.

Comme vous le savez tous, même si une grande partie d'entre vous n'y ont jamais siégé en plénum, la salle du Conseil général de l'Hôtel de Ville n'est pas très grande. Elle est même exiguë lorsqu'elle accueille les séances du Législatif. Cela a néanmoins l'avantage de la proximité immédiate de tous les intervenants, qu'ils soient dans l'ombre ou dans la lumière.

Depuis que les séances se déroulent au Château, cette proximité manque. De ce fait, il est une personne que vous ne connaissez probablement pas, mais qui est toutefois toujours présente à nos séances depuis près de 20 ans. Elle a contribué aux opérations d'enregistrement des séances qui, en l'espace de deux décennies, ont passablement évolué, et elle participe ce soir à sa toute dernière séance. Cette personne s'appelle Olivier Andreazza, vous ne le voyez peut-être pas, mais il est assis sur ma gauche.

Au nom de notre Autorité, je lui adresse nos plus vifs remerciements pour les nombreuses heures qu'il a consacrées à l'écoute de nos débats, et pour son intérêt à la cause publique. Merci beaucoup.

[Ndlr : acclamations de l'assemblée]

Concernant l'ordre du jour, la majorité du Bureau propose le report du rapport d'information n° 21-032 du Conseil communal au Conseil général concernant le programme politique et la planification des dépenses d'investissement 2022-2025. Celui-ci sera traité lors de la prochaine séance.

Aucune opposition n'est manifestée à cette modification.

21-027 – 21-207

Rapport du Conseil communal et de la Commission financière concernant le budget 2022

Voir tirés à part des :

- 25 octobre 2021 (rapport 21-027)
- 23 novembre 2021 (rapport 21-207)

La présidente, **Mme Aurélie Widmer**, informe du traitement conjoint des rapports du Conseil communal – n° 21-027 – et de la Commission financière – n° 21-207 – concernant le budget 2022.

Elle informe également du *corrigendum* au projet d'arrêté VI, ainsi que du dépôt d'un amendement.

Concernant la procédure, elle rappelle que les débats débiteront par la discussion générale, suivie par le vote d'entrée en matière. Une fois celle-ci acceptée, le budget sera examiné en détail, poste par poste.

Mme Nicole Galland, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Je vais donc me faire la porte-parole du groupe VertsPopSol sur l'examen du budget 2022, ou plutôt du budget de l'an 2 de la nouvelle commune, car c'est bien dans cet état d'esprit que nous avons examiné ce budget. Nous savons que lorsque nous disposerons des comptes de l'an 1, nous pourrons faire un exercice autrement plus réaliste pour le budget 2023.

En attendant, nous considérons ce budget 2022 comme étant, sinon périlleux, du moins courageux. A ce stade, la tâche reste extrêmement complexe et, par rapport au budget 2021, nous pouvons lire à de nombreuses reprises les termes *ajustements*, *corrections d'estimations*, *harmonisation*, *redistribution de tâches*, *transferts de postes*, etc.

Oui, tout ceci fait intrinsèquement partie du processus de la fusion et, plutôt que de vouloir tirer à boulets rouges sur des chiffres de la même couleur – comme, par exemple, l'évolution du déficit structurel ou l'aggravation de la dette, bien qu'atténuée par les taux d'intérêt – nous préférons souligner un certain nombre de projets ou de paris sur l'avenir – on appelle cela aussi des *priorités d'investissements* – qui nous réjouissent. J'en citerai trois :

1. Le développement des structures pré- et parascolaires, qui permettent aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale, ce qui constitue sans aucun doute un atout attractif pour la ville. Nous venons de recevoir un rapport très substantiel à ce sujet.
2. Les améliorations apportées au statut du personnel, qui pourront rejaillir sur la motivation des collaboratrices et collaborateurs et sur la qualité des prestations.
3. Le Service des bâtiments qui sera enfin réorganisé, même si nous nous posons des questions sur le bien-fondé de consacrer encore CHF 200'000.- francs pour des mandats externes, plutôt que d'internaliser le suivi de ce processus.

En parlant de qualité – et même de *nécessité* – des prestations, nous estimons que celles du Centre de santé sexuelle doivent être maintenues, même si nous savons, qu'à terme, une redistribution des tâches doit être encore discutée avec le Canton. Dans ce sens, il va sans dire que nous soutiendrons l'amendement du groupe socialiste au projet I.

Parmi les priorités que nous jugeons importantes, nous saluons très positivement le renforcement de l'Office de la mobilité, mais nous déplorons la sous-dotation du délégué à l'énergie, un domaine primordial qui n'a reçu qu'un allègement administratif. Pour le prochain budget, nous serons attentifs à ce qu'un tel domaine soit correctement doté pour répondre aux énormes défis de la transition énergétique.

Autre priorité : la mise en place des assemblées citoyennes qui devront, elles aussi, être dotées d'un budget crédible pour leur permettre de concrétiser des projets de proximité et, par là, de donner du sens à cette force de participation démocratique.

Nous sommes conscients que nous avons encore à faire face à beaucoup d'incertitudes, la crise sanitaire n'étant pas des moindres. Dans ce cas, la réserve conjoncturelle, où 15 millions seront prélevés, joue tout son rôle d'amortisseur pour des dépenses extraordinaires.

D'autres questions ou remarques pourront encore venir de notre part, lors de la discussion de chaque dicastère.

Mais en résumé, ce budget 2022 fait partie de la mise en place de la fusion et nous allons en accepter l'entrée en matière, ainsi que la majorité des arrêtés, à l'exception du projet II sur lequel nous pourrions revenir le moment venu.

J'ai parlé d'un *exercice courageux* au début de mon intervention. Nous aimerions saluer le travail gigantesque qui a été fait au niveau de l'administration, du Conseil communal et de la Commission financière. Celle-ci nous lègue, en bonus, une conclusion d'anthologie que je désire citer pour qu'elle soit inscrite au PV du Conseil général, c'est-à-dire pour la postérité. Je cite : « La fusion reste une aventure des plus extraordinaires à mener, mais comme l'ont souligné certains d'entre nous, c'est à faire une fois mais pas trop souvent ».

M. Pierre-Yves Jeannin, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Je vais prendre la parole pour exprimer l'avis du groupe vert'libéral. Le budget présenté par le Conseil communal n'enchanté, en soi, probablement personne dans cette salle, mais il ne surprend pas non plus, puisqu'il correspond à la planification financière élaborée en début de législature.

Le déficit opérationnel est de 48 millions, partiellement compensé par des revenus extraordinaires aboutissant à un déficit final de 12,4 millions. Est-ce une catastrophe ou pouvons-nous continuer ainsi ?

Visiblement, les points de vue divergent au sein de notre Conseil, puisque nos collègues PLR veulent proposer des coupures immédiates et arbitraires, alors que la gauche, majoritaire, a fait passer récemment plusieurs dossiers qui alourdissent les charges pour notre commune.

Mais soyons clairs : la situation de nos finances n'est pas durable. Notre groupe estime cependant que ce n'est pas ce soir que nous allons résoudre le problème budgétaire de notre Ville. C'est pourquoi il acceptera ce budget tel qu'il nous est présenté.

Parallèlement, nous vous invitons à nous mettre au travail tous ensemble – Conseil communal et Conseil général – dès janvier prochain, pour améliorer la situation. Car si ce budget est certes conforme à la planification, notre commune connaît un réel déficit structurel, qui ne laisse pas le choix de prendre des mesures fortes, de poser clairement des questions de priorités, de supprimer éventuellement des prestations, de contenir les effectifs. Pour aboutir à une solution durable, nous devons tous ensemble bien comprendre ce qui a conduit à cette situation et définir clairement vers quel objectif général nous voulons aller.

Le programme politique du Conseil communal servira de base, mais il reste probablement trop peu concret. Devons-nous viser, par exemple, un

plafonnement strict des dépenses et une augmentation des recettes ? Ou une diminution globale des dépenses, toujours en augmentant les recettes ? Ou encore, simplement continuer de nous enfoncer dans les déficits ? Quoi qu'il en soit, il faudra définir un rythme de mise en œuvre qui déterminera donc les objectifs sur plusieurs années. Cela ne va pas se résoudre en une fois. Ensuite, chaque décision qui sera mise en discussion devra être soumise en fonction de cet objectif que nous devrions réussir à admettre tous ensemble.

Je prends quelques exemples. Le Conseil communal nous parle d'économiser un million par dicastère et par an. Cette mesure semble terriblement arbitraire. D'une part, elle ne parle que d'économies, d'autre part, elle ne dénote d'aucune stratégie politique visible, à part, éventuellement, celle de ne pas faire de jaloux entre les conseillers communaux. Enfin, on comprend bien que c'est relativement facile la première année, mais que, au fil des ans, il va être de plus en plus difficile de trouver un million dans les dicastères.

Le Conseil communal nous appelle à l'aider dans le travail d'assainissement de ses finances, afin qu'il ne développe pas, de son côté, une stratégie, et que celle-ci soit ensuite désavouée par notre Conseil.

Si nous voulons avancer ensemble, nous – conseillers généraux – devons pouvoir évaluer de manière différenciée les marges de manœuvre qu'il y a dans ces budgets. *A priori*, il y a au moins quatre grands groupes d'activités : les activités financièrement contrôlées principalement par des charges de transfert, les activités autoporteuses, les investissements et les autres activités, qui dépendent principalement des décisions communales. En l'état, les documents reçus, qu'il s'agisse des comptes ou du budget, ne nous donnent – à nous, conseillers généraux – qu'une vision assez indirecte, pour ne pas dire difficile, de ces différents éléments.

Economiser, par exemple, un million sur les activités autoporteuses n'a pas beaucoup d'intérêt pour le ménage communal. On pourrait éventuellement augmenter les recettes, mais cela n'améliorerait rien à nos finances, puisque cela doit être à zéro dans les comptes. Par contre, cela pourrait avoir un impact pour le citoyen, mais c'est une autre question – qui a aussi son importance, évidemment – et ce n'est pas celle qui nous intéresse en premier chef aujourd'hui.

Concernant les charges de transfert, les seuls moyens d'action que nous avons, à notre niveau, c'est agir au sein des organes de contrôle qui nous facturent ces prestations. Nous devons donc plutôt passer par nos relais politiques dans ces organes, pour essayer d'éviter que les coûts augmentent. Mais ce n'est pas directement de notre ressort.

Là où nous pouvons agir, c'est sur les investissements et les activités qui dépendent directement de notre Autorité.

Concernant les investissements, nous parlons beaucoup de la somme totale des investissements, mais nous parlons beaucoup moins des charges fixes d'entretien que ces investissements peuvent générer. Et nous ne parlons pas tellement non plus de l'amortissement de ces investissements, qui va peser sur le budget communal pendant des durées de 10, 20, 50, voire 100 ans, si je ne m'abuse. Mais peut-être 50 ans est-elle la plus longue durée. Pour un budget durable, ces deux éléments sont plus importants en soi que la somme elle-même. C'est quelque chose à quoi nous devrions prendre garde au moment de voter ces investissements.

Dans cette ligne, notre groupe souhaiterait que le Conseil communal propose une liste un peu plus stratégique des investissements que celle qui figure à la fin du document que nous avons reçu. Ceci avec une indication claire d'une priorité proposée, des coûts de fonctionnement par rapport à la situation actuelle et des coûts annuels d'amortissement qui sont engendrés.

Ensuite, la Commission financière devrait dédier une, voire plusieurs séances à discuter la stratégie du Conseil communal avant de la faire figurer au budget 2023, puisque c'est bien à cette échéance que nous allons pouvoir y revenir.

Concernant les activités contrôlables par notre Autorité, il faudrait agir service par service. C'est-à-dire que le Conseil communal devrait, en concertation avec ses services, faire des propositions qui seraient discutées avec la Commission financière, de façon à éviter que le Conseil communal vienne avec une stratégie et qu'ensuite, notre Conseil général décide d'aller dans une autre direction.

Ceci est un grand travail. Nous imaginons bien que les conseillers communaux ont déjà entrepris ce genre d'analyse. Toutefois, si nous voulons aboutir à un consensus tous ensemble, il faudrait que nous puissions avoir une vision un peu plus directe et détaillée, un petit peu à l'image des réunions de sous-commissions de la Commission financière, où c'est très intéressant, mais c'est en général « trop tard », car le budget est déjà fait.

Avec ces quelques lignes, nous faisons une esquisse de ce qui pourrait se faire. C'est un modèle. Mais le but est vraiment d'essayer d'avoir une stratégie communément acceptée, qui nous donnerait un cap assez clair et devrait ensuite – lors de chaque décision prise par le Conseil – être explicitement évaluée pour savoir si elle rentre dans la ligne que nous nous sommes fixée tous ensemble.

En tentant cette esquisse, j'ai fait la partie facile. Notre groupe souhaite qu'elle puisse être rapidement discutée en Commission financière, ajustée certainement, et qu'une stratégie concrète puisse être développée dès le début de l'année 2022, de façon à pouvoir intégrer tout ceci dans le budget 2023. Ce travail ne sera certainement pas très facile.

Le groupe vert/libéral acceptera donc les six arrêtés tels qu'ils sont soumis avec le budget. Quant à l'amendement du groupe socialiste, notre groupe le refusera, car il n'est pas souhaitable d'ajouter des charges, qui plus est à la dernière minute. En outre, ce montant est largement dans la marge de manœuvre du Conseil communal, qui pourra décider lui-même – en toute connaissance de cause et dans le cadre du budget proposé – si un tel montant doit ou non être attribué à cette mission.

Mme Isabelle Mellana Tschoumy, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Nous traversons, depuis quelques années, une période difficile, sur fond de crise mondiale accentuée, depuis presque deux ans, par ce fameux Covid et ses conséquences déléteres.

Fusionnée depuis une année maintenant, notre commune doit assumer plus que jamais un rôle unificateur et dynamique, malgré l'augmentation de ses charges et la diminution de ses revenus. Il semble que 2022 ne s'annonce pas autrement, avec un budget déficitaire de plus de 12 millions de francs après prélèvement aux réserves. C'est une situation certes problématique.

Nous sommes pris entre deux impératifs qui sont antagonistes. D'une part, la volonté de ne pas réduire nos investissements, et, par là même, soutenir le secteur économique, du moins localement. Investir : oui, mais au prix d'une dette en progression, quoique supportable en raison des taux extrêmement bas, voire négatifs.

D'autre part, nous avons à faire un nécessaire redressement de notre situation financière, qui passera sans doute aussi par une attractivité améliorée. Nous voulons donc garder le beurre, l'argent du beurre et le crémier, alors qu'il faudra bien se résoudre à renoncer à quelque chose. Alors, à quoi devons-nous renoncer et comment ?

Nous le savons bien, les politiques publiques mettent du temps à déployer leurs effets, mais la discussion sur le budget cristallisera toujours le débat. Nous sommes pris dans une logique de court terme. Et à court terme, justement, notre marge de manœuvre est très étroite. C'est sur le moyen et le long termes qu'il faudra chercher le salut. Et ces moyen et long termes, c'est en principe ce qui doit être développé dans un programme politique et un plan financier, et nous reviendrons donc sur ces deux éléments lors d'une séance ultérieure.

Revenons aux chiffres. A la lecture du budget 2022, nous retiendrons quatre chiffres, et vous voudrez bien m'excuser du ton un petit peu rébarbatif de ce qui va suivre. Le premier chiffre, c'est donc CHF -72'000'000.-. Cela concerne le résultat des activités d'exploitation, c'est-à-dire les charges et les revenus de nos activités sur 2022. Il nous renseigne sur nos faiblesses de couverture. L'analyse, bien entendu, ne peut pas s'arrêter là, nous avons des ressources pour compenser ce résultat.

Le deuxième chiffre, CHF 24'000'000.-, concerne le résultat financier. Ce sont aussi des revenus qui sont générés par nos opérations financières. Ce sont CHF 24'000'000.- qui viennent atténuer le résultat d'exploitation.

Le troisième chiffre, c'est CHF 36'000'000.-. Ce chiffre renseigne sur les charges et les revenus extraordinaires. En l'occurrence, des *revenus* extraordinaires, puisqu'il s'agit ici des prélèvements aux réserves. Des réserves qui – faut-il le répéter – ont le mérite d'exister et d'avoir été constituées par le passé. Elles sont là pour que l'on s'en serve lorsque cela est nécessaire. Nous noterons au passage que le niveau du prélèvement à ces réserves est du ressort discrétionnaire du Conseil communal.

Le quatrième chiffre est le résultat final, bien sûr : un budget déficitaire, malheureusement, de CHF -12'366'100.-.

Que pouvons-nous interpréter sur la base de ces chiffres ? Avec ce budget, nous sommes confrontés à plusieurs difficultés. Il met en lumière certaines problématiques, cela a déjà été évoqué par les deux précédents intervenants. Tout d'abord, sans aucune projection sur l'évolution des comptes 2021, il nous est difficile d'apprécier l'adéquation et la finesse du budget 2022. Ce sont pourtant des indications sur lesquelles nous devons nous baser pour en évaluer la justesse. C'est aussi un élément fondamental à l'analyse du message délivré au travers du budget par nos Autorités. Car, bien évidemment, la façon dont un budget est présenté, ainsi que les mesures envisagées sont des actes hautement politiques.

Le seul élément qui permet une mise en perspective du budget 2022 est précisément le budget 2021 lui-même, dont nous savons désormais qu'il contient un nombre important d'erreurs et qu'il a été élaboré dans les conditions que nous connaissons, c'est-à-dire en se basant sur des éléments souvent approximatifs, sur des bases éclatées et non encore entièrement harmonisées pour nos quatre communes d'origine.

Forts de ces deux seuls éléments de comparaison, les constats sont les suivants.

Les budgets 2021 et 2022 ne diffèrent que très peu. Les résultats opérationnels sont proches, avec, en 2021, CHF 46'700'000.- et quelques,

contre CHF 48'400'000.- et quelques pour 2022. Soit une différence approximative de 2 millions, dont l'explication se trouvera sans doute dans les comptes 2021 quand ceux-ci seront à notre disposition. Par exemple, vous ne pouvez pas anticiper le versement de la participation de l'Etat de Neuchâtel à la fusion une seule fois sur 2021 plutôt qu'en trois tranches sur 3 ans. Cela fait quand même une différence de 8 millions.

Deux budgets très proches, donc. Alors qu'est-ce qui change ? La différence essentielle réside dans le prélèvement aux réserves. Et avec un prélèvement de 36 millions en 2022, ce sont 10 millions de moins que l'année dernière, dans une conjoncture pourtant morose, dont on peut penser qu'elle ne va guère s'améliorer.

C'est donc à dessein que le Conseil communal ne souhaite pas une mitigation plus marquée du résultat final. De là à penser que le coup de massue sert aussi à faire passer, à terme, une politique d'austérité, il n'y a qu'un pas.

C'est sur la base de ce résultat que se dessine la position majoritaire de notre Exécutif. Il faut agir, c'est le redressement de la dernière chance après plusieurs décennies de gestion ayant mené inexorablement à l'augmentation de la dette. On perçoit en filigrane le reproche d'inaction à peine voilé fait aux précédentes forces politiques à la barre, face à une situation budgétaire allant en se dégradant. Mais c'est une interprétation lacunaire et orientée, qui fait fi des importants acquis sociaux, culturels, environnementaux et, au final, économiques qui ont pu voir le jour, en partie aussi grâce à la gauche unie.

Sur le budget 2022, les axes d'action envisagés sont les suivants :

- Au titre de mesures anticycliques : maintien et même développement de l'effort d'investissements déjà important. On comprend qu'il n'est pas envisagé de renoncer ou, éventuellement, reporter les investissements non encore votés ou de seconde priorité, pour autant qu'il y en ait. Il faudra pourtant probablement s'y résoudre à moyen terme.
- Au titre de mesures d'économies : une coupe pour un total de 6 millions est demandée à l'ensemble des services, soit 1 million par dicastère. Ce qui ne fait aucun sens, à notre avis. Les dicastères ont des missions et des charges de nature bien différente. Il aurait mieux valu procéder à une analyse plus fine, dicastère par dicastère, sans esprit de compétition, pour voir ce qui fait le plus sens.
- Au titre des suppressions de prestations : aucune pour le moment. Mais l'annonce est faite. Le budget 2022 est tellement catastrophique que des mesures d'austérité seront prises sur les budgets suivants.

Evidemment, nous craignons d'ores et déjà que ces suppressions touchent, en premier lieu, des bénéficiaires déjà fragilisés.

Pour notre groupe, le sentiment de malaise est là. Car, sans se voiler la face, la situation n'est pas idéale, les chiffres non plus. Nous avons l'impression que tout est fait pour nous empêcher de mener à bien une analyse objective.

Le Conseil communal, lui-même, a usé d'une tonalité différente selon qu'il s'adressait à notre Autorité, dans un discours alarmiste et catastrophiste, ou en présentation publique. Là, le ton s'est fait plus rassurant et résolument entrepreneurial. Nous n'avons guère goûté cette petite entourloupe qui a généré chez nous un sentiment d'incohérence.

Pour 2022, l'heure des grandes coupes n'est donc pas encore de mise. Nous avons une assise financière encore importante : plus de 400 millions entre réserves et fortune. C'est un bon socle. Et nous considérons que, pour cette année si particulière, le prélèvement aux réserves aurait pu être plus conséquent. Il ne s'agit pas de dissimuler un mauvais résultat, mais de le relativiser. De même, un lissage du déficit sur une plus grande période pourrait aussi être envisagé. Les choix stratégiques, à notre connaissance et à ce jour, ont été autres, et nous le regrettons.

Les membres de cette assemblée, et en particulier les membres de la Commission financière le savent bien : un gros travail de fond nous attend, notamment pour examiner, avec le Conseil communal, les options à moyen ou long terme, qui doivent être privilégiées pour redresser quelque peu la situation. En particulier, nous savons qu'il faudra examiner, sans doute, la possible dérogation au mécanisme de frein à l'endettement si nous souhaitons maintenir les investissements au niveau envisagé.

En conclusion, nous retiendrons que le budget 2022 ne varie pas beaucoup de ce qui avait été prévu pour 2021. La réalité mérite un examen sérieux. Nous avons, hélas, le sentiment de n'avoir reçu que peu de moyens pour procéder à cet examen.

Notre groupe acceptera, malgré tout, le budget 2022, doté de notre amendement, ainsi que tous les arrêtés. Les questions de détail seront posées au fur et à mesure de l'examen des dicastères.

M. Benoît Zumsteg, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Tous les membres de notre Autorité qui ne font pas l'analyse que des décisions rapides doivent être prises sur un changement structurel des charges ne sont pas conscients de la situation financière actuelle de notre commune. Mais je suis rassuré : en ayant entendu mes préopinants, on sent bien en arrière-plan une prise de conscience de cette situation.

Les questions qu'il faut se poser ce soir sont : 1) quelle sera la méthode de travail ces prochains mois afin de diminuer substantiellement les charges d'exploitation, et 2) peut-on se permettre d'attendre encore une année supplémentaire – soit le budget 2023 – pour commencer à réduire les coûts ?

Mon intervention va être divisée en trois parties principales et portera :

1. sur l'analyse du compte d'exploitation,
2. sur les investissements : savoir si notre commune, avec ses grandes ambitions de développement et d'investissements, peut encore attendre avant de réduire ses coûts, puisque le problème sera bien de savoir comment financer ces investissements,
3. sur les interrogations quant aux méthodes que nous devons entreprendre afin d'améliorer la situation.

Au niveau du compte d'exploitation, comme l'ont dit mes préopinants, je répète que l'exercice était assez difficile, puisque l'on comparait des chiffres de budget à budget. Mais il faut travailler avec les informations que l'on a et en ayant confiance, quand même, malgré toutes les modifications qu'il peut y avoir, au travail du Conseil communal et des services communaux.

De plus, depuis combien d'années le groupe PLR met-il en garde les autorités communales sur le fait que les charges d'exploitation doivent être réduites ? Et force est de constater que la situation ne change pas et que la situation s'est même dégradée avec la fusion. Pour illustrer cet état de fait, il nous suffit de nous référer à la page 3 du rapport qui montre que, de 2015 à 2018, la situation dénote nombre de déficits opérationnels et que, depuis 2019, la situation tend à s'aggraver encore davantage.

Egalement en page 3 du rapport, l'évolution des réserves et des provisions a vu une augmentation fantastique en 2016, qui n'était pas le fait d'une amélioration du résultat opérationnel, mais seulement le fait des réévaluations comptables des actifs voulus par le passage au MCH2.

En allant un peu plus loin dans le détail des postes du compte d'exploitation, on remarque une augmentation de 4 millions des charges de personnel, sans compter la dernière modification du règlement du statut du personnel – mentionnée dans le rapport de la Commission financière – qui pourrait se monter à 1,4 million. Quand notre Autorité vote ce genre de modification, *notre Autorité* n'est pas consciente du fait qu'il faudra trouver encore davantage d'économies à faire sur d'autres postes du budget.

Dans les charges de BSM – biens, services et marchandises – le groupe PLR félicite le Conseil communal pour ce premier effort budgétaire de

réduction de 5,5 millions. Par contre, le fait d'augmenter de plus de CHF 400'000.- les honoraires de conseillers externes n'est pas des plus opportuns dans notre situation. De plus, la grande économie se trouve dans la nature 312, qui résulte de la vente à Viteos des réseaux de gaz, d'électricité et d'éclairage public, et qui ne résulte donc pas de véritables économies sur les prestations que nous fournirons en 2022.

Au niveau des revenus fiscaux, le sujet le plus important est comment faire venir de nouveaux habitants avec une marge contributive positive avec notre politique de domiciliation. Avec l'image qu'ont la Ville et le Canton de Neuchâtel en matière de taxation fiscale, comment être crédibles et en faire la promotion, s'il y a des risques de devoir relever les coefficients fiscaux à court ou moyen terme ? Pour cela, il faut agir dans le sens de finances publiques équilibrées, qui donnent confiance à nos habitants pour qu'ils ne partent pas, ainsi qu'aux futurs habitants pour qu'ils viennent se domicilier dans notre commune.

Au niveau des revenus extraordinaires, il faut également rappeler que l'amélioration comptable du résultat par les dissolutions partielles de la réserve de réévaluation du patrimoine financier de 15 millions et de la réserve conjoncturelle du même montant – réserves créées à cause des réévaluations du MCH2 – ne pourra être réalisée à l'infini, et qu'un jour, quand les réserves seront épuisées, ce genre de transaction ne sera plus possible.

Au niveau du budget des investissements et des conséquences sur les résultats d'exploitation déficitaires, il est bien clair qu'il ne faut pas confondre les comptes d'exploitation et les investissements. Mais une chose est sûre – et tout le monde en est conscient – c'est que toute entité, qu'elle soit publique ou privée, doit dégager un jour des résultats positifs si elle souhaite investir à long terme. Sinon, la dette s'envole et les problèmes de surendettement, d'un service de la dette insoutenable mettront rapidement notre commune dans de grandes difficultés.

En suivant notre règlement communal sur les finances, fraîchement adopté, notre capacité d'investissement pourrait, dès le budget 2023, être totalement annihilée. En effet, je vous rappelle l'article 5 du règlement : « Le budget d'une année ne peut présenter un degré d'autofinancement moyen des investissements sur 4 ans, soit les années n-2, n-1, n et n+1, inférieur à 70 % ».

Notre budget 2022 permet encore d'investir, car notre degré d'investissement est de 82,7 % grâce aux comptes 2019, qui avaient un degré d'autofinancement de 292 %. Par contre, dès le budget 2023, les comptes 2019 ne seront plus pris en considération et nous aurons quatre années avec des degrés d'autofinancement inférieurs – voire *nettement* inférieurs – à 70 %. Cela signifie qu'il est fort probable que nous devons

mettre une parenthèse à cet article qui est le garant du frein à l'endettement. Dans le cas contraire, cela signifie que tous les investissements – même ceux en cours – devront être stoppés dès le 1^{er} janvier 2023. Quelques exemples : le projet des Jeunes-Rives, le collège des Parcs, le réaménagement des Portes-Rouges et bien d'autres.

Le groupe PLR n'a pas encore discuté en détail de surseoir provisoirement au frein à l'endettement. Par contre, nous pouvons déjà vous assurer qu'il devra être accompagné d'un train de mesures d'économies *massives*. Pire encore – et vous le savez tous – si le Canton nous impose de baser notre capacité d'autofinancement sur la méthode du MCH2 présenté en page 32 du rapport, notre capacité d'investissement est déjà nulle à ce jour. On le voit clairement dans les ratios de la page 23, où le degré d'autofinancement est négatif de 24,13 % pour le budget sous revue.

De plus, afin de pouvoir continuer de réaliser les nombreux investissements prévus dans le budget 2022, il faudra également, dès ce jour, prioriser les investissements selon leur utilité, et également ne plus envisager de projets trop luxueux qui s'éloignent de leurs objectifs principaux.

Pour cela, je prends l'exemple du collège des Parcs, dont quasiment l'ensemble des groupes a critiqué les montants qui ont explosé, et qui, finalement, a été accepté à une immense majorité. Le groupe PLR sera donc extrêmement vigilant sur la problématique du frein à l'endettement. En effet, nous ne pouvons pas imaginer la dette, longtemps stabilisée à 300 millions, passer à 796 millions en 2025. Si le taux d'intérêt passif moyen passait, par exemple, à 2 % en 2025, le montant des intérêts passerait de 4 millions aujourd'hui à 16 millions en 2025.

Concernant les interrogations sur les méthodes que nous devons entreprendre pour l'amélioration de la situation, tant dans le rapport du Conseil communal que dans celui de la Commission financière, il est indiqué que le résultat du compte d'exploitation devra arriver à l'équilibre. A plusieurs reprises, les membres du groupe PLR, lors des séances de la Commission financière, ont posé les questions au Conseil communal sans avoir pu recevoir de réponses précises. Les quelques orientations mentionnées ont été les suivantes :

- Rediscuter les charges de centre que notre commune doit assumer avec le Canton. Notre groupe soutient avec force cette démarche et encourage le Conseil communal à aller dans ce sens, même si nous sommes conscients que ce sera de difficiles et longues négociations.
- Avoir des résultats tangibles sur notre politique de domiciliation, afin d'augmenter nos revenus principalement par l'augmentation de

l'assiette fiscale des personnes physiques. Si nous voulons être réalistes, il faudra tout d'abord stopper la tendance à la diminution des habitants, avant de recommencer à augmenter le nombre de nos concitoyens.

Mais le groupe PLR est convaincu que ces deux seules mesures ne suffiront pas à tendre à l'équilibre au niveau opérationnel – pas à court terme, en tout cas – et qu'il faut, *sans délai*, commencer à réduire les charges d'exploitation. Le groupe PLR demande donc au Conseil communal de nous dire comment il souhaite procéder afin de diminuer les charges, et dans quel délai le résultat de ses premières réflexions nous sera communiqué.

Nous sommes également convaincus qu'il ne suffira plus de faire de la cosmétique dans les différents dicastères, mais que c'est le moment de réfléchir sur les prestations qu'il faut maintenir ou supprimer, et de quelle manière les prestations à maintenir devront être réalisées. Nous sommes d'avis que les solutions pourront être trouvées uniquement en travaillant en étroite collaboration avec le Conseil communal, la Commission financière et les groupes. Ceci a été très bien relevé par mon préopinant du groupe vert/libéral.

Je rappelle que dans le rapport du Conseil communal, en page 27, il est écrit clairement, mais en petits caractères, qu'un objectif de 6 millions d'amélioration – on ne sait pas si ce sont des revenus ou des économies – est déjà fixé.

Je me suis référé tout à l'heure à notre règlement communal sur les finances concernant l'autofinancement, mais un autre problème encore plus grave pourrait arriver très rapidement, puisque le compte de résultat opérationnel pourrait ne plus suivre la règle de l'équilibre budgétaire mentionnée à l'article 4. Cet article est le suivant : « ¹Le budget du compte de résultat opérationnel doit en principe être équilibré. ²Le Conseil général peut adopter un budget qui présente un excédent de charges pour autant que celui-ci : a) soit couvert par l'excédent du bilan ; b) n'excède en outre pas 20 % du capital propre du dernier exercice bouclé ».

Tenant compte que nous avons, au 31.12.2020, un excédent du bilan de 127 millions pour les quatre anciennes communes – lequel diminue entre 10 et 25 millions par an – un résultat opérationnel négatif de 50 millions par année aura pour conséquence, si rien ne change, que nous ne serons probablement plus maîtres de notre budget d'ici la fin de la législature. Des augmentations de coefficients fiscaux, absolument impopulaires, nous seront alors imposées.

Estimant qu'il faut agir tout de suite et ne pas attendre 2023 pour avoir une réflexion sur le niveau des charges d'exploitation, et le groupe PLR étant

force de proposition, les membres PLR de la Commission financière ont déposé 26 amendements en commission. Le groupe PLR, dans son entier, a jugé que la non-entrée en matière de ces amendements en Commission financière était intolérable et n'allait pas dans le sens défendu par le groupe. Encore une fois, ces amendements avaient pour but de commencer les discussions sur les réductions de charges et n'étaient pas des coupes arbitraires comme cela a été mentionné précédemment. Nous sommes convaincus que c'est dans les commissions que les amendements doivent être discutés.

Concernant l'amendement socialiste pour l'entité du Centre de santé sexuelle, le groupe PLR trouve absolument inadmissible de présenter, sans en avoir discuté en Commission financière, un amendement grevant encore davantage les charges d'exploitation. Même sans discuter sur le fond, s'agissant uniquement de la forme, cet amendement sera refusé.

De plus, si le groupe socialiste ne retire pas son amendement avant le vote d'entrée en matière, nous pourrions déposer, ce soir en plénum, tous les amendements qui nous ont été refusés en Commission financière.

En tous les cas, nous demandons un vote d'entrée en matière, de même qu'une suspension de séance avant ce vote.

A ce niveau des débats, je vous informe également que le groupe PLR :

- acceptera le projet d'arrêté II sur les investissements non prévus ;
- acceptera le projet d'arrêté III sur le prélèvement à la réserve conjoncturelle, en rappelant que ces réserves non monétaires ne sont pas sans fin ;
- acceptera le projet d'arrêté IV, afin de pouvoir planifier l'entretien du patrimoine bâti ;
- s'abstiendra sur le projet d'arrêté V, afin de montrer l'importance que le groupe PLR prête à la maîtrise des charges d'exploitation, de plus quand on se permet, à l'article 5 de ce même arrêté, de reporter des crédits budgétaires non utilisés les années précédentes ;
- acceptera le projet d'arrêté VI amendé sur la révision des comptes 2022 et 2023,
- pour l'heure, en l'état actuel des débats, refusera le projet d'arrêté I sur le budget 2022 tel que présenté, aucune piste concrète d'économies n'ayant été portée à notre connaissance, et toutes nos propositions n'ayant même pas été entendues en Commission financière.

M. Didier Boillat, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, déclare :

- Je ne pense pas refaire l'entier des chiffres à ce stade de la discussion. Je vous remercie de toutes les remarques constructives qui ont été émises. Le Conseil communal a exactement les mêmes dilemmes que vous, exactement les mêmes interrogations et la même vision de la situation.

Je peux vous rassurer en disant qu'il n'y a pas d'entourloupe dans la façon dont nous avons présenté la situation financière de la commune. Il y a, au contraire, une volonté de transparence. Une transparence sur le compte de fonctionnement, sur le risque de ne plus pouvoir investir, et même une transparence à très long terme sur le risque d'augmentation de la fiscalité imposée par le Canton si la situation ne se stabilise pas.

Vous retrouvez cette transparence dans les informations qui vous ont été données, que ce soit dans le rapport du Conseil communal ou lors des discussions en Commission financière.

Concernant les comptes 2021, effectivement, nous ne les avons pas. Nous en avons assez longuement parlé en sous-commission financière et en Commission financière pour vous dire, qu'à l'heure actuelle, nous sommes globalement dans la ligne du budget 2021, probablement légèrement mieux, entre autres, sur la question des recettes fiscales et celle de la participation du Canton à la fusion. Celle-ci se ferait alors au désavantage des comptes 2022.

Je crois que nous avons également été très transparents sur la question des charges, particulièrement sur les charges de personnel, avec une décomposition de l'ensemble des effectifs supplémentaires et les raisons, en rappelant qu'une très grande partie de l'augmentation des charges de personnel est liée à des décisions du Conseil général sur les structures d'accueil. Nous avons rappelé qu'il y avait eu 1,48 EPT supplémentaire en cours d'année lié à la fusion et aux éléments internes à la fusion, c'est-à-dire la garantie d'emploi et les postes que nous n'avons pas forcément pu pourvoir en interne.

D'autre part, nous vous expliquons aussi les 4,4 EPT supplémentaires qui ont été accordés en 2022, dont la plus grande partie sont des postes autofinancés par des recettes, notamment les deux postes d'agents de sécurité qui iront travailler pour une autre commune.

Je crois que nous avons vraiment essayé de donner le maximum d'informations, autant sur la difficulté de la situation que sur la façon dont nous avons construit ce budget. Pour le reste, il faut peut-être dire aussi que la vente du réseau n'a pas que des effets en termes d'économies.

Nous avons également des effets encore plus importants, à l'heure actuelle, en termes de diminution de recettes sur le budget 2022. Il faut bien lire les deux côtés de la médaille, quand on parle d'un sujet.

Pour le reste, je reviendrai plus en détail sur les méthodes ou les analyses qui ont déjà démarré – ou celles qui vont démarrer – au sein du Service des finances et du Conseil communal, ainsi que sur la façon dont nous voudrions travailler avec la Commission financière et le Conseil général. J'y reviendrai lorsque nous parlerons des dicastères, lors des réponses aux questions spécifiques qui ont été posées.

La présidente, **Mme Aurélie Widmer**, déclare :

- Il a été demandé qu'une suspension de séance soit accordée avant le vote d'entrée en matière. Avant cela, y a-t-il encore des demandes de prise de parole au niveau de la discussion générale ?

Mme Julie Courcier Delafontaine intervient :

- Un petit mot, quand même, avant la suspension de séance, pour signaler au groupe PLR que les séances de préparation ont lieu après celles de la Commission financière, d'où la possible apparition d'amendements.

Pour l'heure, la mise en garde sonne un peu comme une menace ou un chantage de coupes à la hache. L'amendement sera déposé en même temps que les questions relatives aux dicastères. Je propose quand même que le groupe PLR prenne position à ce moment-là. Libre à lui, évidemment, de déposer ses amendements s'il le souhaite. Ceux-ci n'ont aucun rapport avec l'amendement socialiste.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Aurélie Widmer**, accorde une **suspension de séance de 10 minutes**.

A la reprise des débats, avant le vote d'entrée en matière, la parole est donnée à **M. Benoît Zumsteg**, qui déclare :

- Suite aux discussions au sein de notre groupe, et par respect pour les institutions ainsi que pour la Commission financière, nous garderons nos amendements. Ils seront repris lors de nos futures discussions constructives sur la situation financière de notre commune.

Je tiens encore à souligner que nous regrettons vivement que l'entrée en matière en Commission financière n'ait même pas eu lieu. Nous regrettons également très fortement qu'un amendement soit déposé après la Commission financière. Cependant, compte tenu de cet état de fait, nous garderons donc nos amendements pour les discussions à venir sur ce sujet, qui seront certainement très intenses.

Concernant l'entrée en matière sur le budget, le groupe PLR la refusera en raison des éléments que j'ai énoncés précédemment : il n'y a toujours pas de pistes d'économies et le groupe PLR n'est pas entendu quant aux mesures d'économies.

L'entrée en matière étant combattue, elle est donc soumise au vote et **acceptée** par **29 voix contre 12 et 0 abstention**.

EXAMEN DÉTAILLÉ DU BUDGET

Présidence

Mme Julie Courcier Delafontaine intervient :

- Deux questions relatives à la Présidence et à la Chancellerie. Premièrement, en page 21 du rapport, il est mentionné que pour des raisons financières, stratégiques et techniques, la Ville a fait le choix de se faire représenter par des externes dans certains conseils d'administration.

Cela fait suite, notamment, au rapport sur les représentations de la Ville dans les entités parapubliques. Une position que le groupe socialiste comprend. Dans certains cas, effectivement, pour des questions de temps et de compétences, la représentation par un conseiller communal peut être délicate, et nous en avons parfois fait l'amère expérience.

Ce même rapport sur les EPP édicte neuf recommandations, mais aucune d'elles, me semble-t-il, ne mentionne la rétribution de représentants externes de la Ville. Le rapport prône plutôt une analyse des enjeux au cas par cas.

Dans le cas présent, le groupe socialiste s'interroge sur l'analyse faite du cas Vadec et sur le montant de rétribution et le profil du représentant de la Ville au Conseil d'administration. Il semble que Vadec ne rétribue pas ses membres au Conseil d'administration et que, par conséquent, Neuchâtel ait décidé de rétribuer le sien elle-même, et plutôt bien, au vu du montant inscrit au budget. Cette situation ne crée-t-elle pas de l'iniquité avec les autres membres au sein du Conseil d'administration ?

Votre Autorité peut-elle nous renseigner sur le montant exact de la contrepartie et nous indiquer, par la même occasion, ce que cela représente en nombre de séances annuelles ?

Peut-elle aussi nous éclairer sur le profil et la personnalité de son représentant ? En quoi celui-ci diffère-t-il d'une représentation par un conseiller communal ou un chef de dicastère ? Peut-on également nous dire comment ce choix s'est fait ?

Le Conseil communal s'est-il, par ailleurs, saisi des neuf recommandations du rapport sur les entités parapubliques, et entend-il nous informer du résultat de cette analyse ? Le rapport préconise, par exemple, la souscription d'une assurance D&O. Celle-ci existe-t-elle dans le cas présent ?

Autre question concernant la Présidence et la Chancellerie : toujours en page 45, une autre interrogation du groupe socialiste porte sur les jetons de présence des commissaires des commissions du Conseil communal.

Pouvez-vous nous indiquer le tarif de ces jetons de présence et, par conséquent, le coût pour la Ville d'une séance de Commission d'urbanisme, par exemple ? Des chiffres de l'ordre de CHF 1'000.- par séance et par commissaire ont été évoqués, soit CHF 11'000.- par séance de commission. Ces chiffres sont-ils exacts ? Combien de fois par année la Commission d'urbanisme se réunit-elle ?

Par ailleurs, le règlement communal que nous avons adopté en début de législature stipule que le choix des commissaires, en dehors des représentants des services et des groupes politiques, doit garantir une diversité de genre, de génération et de savoir-faire professionnel. Votre Autorité a-t-elle pu appliquer ces critères ?

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, responsable du Dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti, répond :

- Concernant les honoraires de notre conseiller externe et expert pour Vadec, il est vrai que cette entreprise n'a jamais offert de rémunération aux membres de son Conseil d'administration. Il n'existe donc pas du tout de jetons reversés à la Ville, contrairement aux autres Conseils d'administration, par exemple ceux des sociétés Ello ou Viteos, pour ne citer qu'elles.

Si Vadec rémunérait les membres de son CA, la Ville n'aurait évidemment pas besoin de rémunérer elle-même son représentant de cette manière. Durant l'année 2020, des réflexions ont porté sur la charge du président de l'entreprise Vadec. Ces discussions ont eu lieu en deux parties : des premières discussions tout d'abord au Conseil d'administration de Vadec, puis au sein même de l'ancien Conseil communal de la Ville de Neuchâtel, sur la base du rapport de la Commission financière que vous aviez validé suite à la problématique dite « LNM ».

Dans le cadre des discussions du Conseil d'administration de Vadec, il a été décidé que, dès l'année 2021, avec la nouvelle législature et les nouveaux élus, une réflexion se ferait au sein même de la société pour rémunérer les membres du Conseil d'administration. En effet, ce doit être le seul Conseil d'administration d'Europe centrale qui ne touche aucun

jeton de présence. Cette discussion est en cours au sein même de l'entreprise, des réflexions sont quasi abouties aujourd'hui, et nous devrions, pour les années à venir, partir sur un mode de rémunération différent pour l'entreprise Vadec.

Tenant compte de ce constat, ainsi que du tournus qui a lieu entre les Montagnes et la Ville de Neuchâtel, tous les 4 ans, à la présidence de l'entreprise Vadec, le Conseil communal a décidé, en connaissance de cause, de chercher un expert externe – qu'il rémunérerait lui-même – pour le représenter à cette présidence durant 4 ans. Cette décision a été prise dans le cadre du rapport de la Commission financière, qui nous demandait de ne plus assumer des présidences qui étaient beaucoup trop risquées en termes de charge de travail, mais également en matière de compétences que les membres du Conseil ne pouvaient pas apporter à l'entreprise concernée.

Cette décision a ensuite été remontée aux membres du Conseil d'administration de Vadec en 2020, lesquels ont accepté la situation et remercié la Ville de payer le président de manière transitoire, sachant que ces réflexions allaient être reprises par le Conseil d'administration lui-même. Celui-ci devrait donc changer très rapidement son modèle de rémunération de ses membres.

Ce choix a été fait en connaissance de cause, et nous avons donc cherché la personne la plus compétente pour assurer ce mandat dès 2021. La personne qui a été trouvée est un ancien membre du Conseil communal, créateur de l'entreprise Vadec, à l'origine, pour la Ville de Neuchâtel. Cette personne, suite à plusieurs années de mandat d'indépendant, a des compétences dans le domaine de la gestion des déchets et de leur valorisation dans d'autres entreprises que Vadec.

Le profil de cette personne a aussi été choisi selon plusieurs critères. Vadec est une entreprise multicanonale, et cette personne a justement des relations avec les cantons parties prenantes au capital-actions de l'entreprise. C'était important que cette personne puisse aller discuter, en connaissance de cause, avec les autres cantons, sachant que d'énormes investissements vont avoir lieu dans l'entreprise, avec la construction, ces prochaines années, d'une nouvelle usine d'incinération et de valorisation des déchets sur le site de La Chaux-de-Fonds.

Vous voyez que les défis sont énormes pour cette entreprise. Aussi, après une année de contacts avec son représentant, qu'il a nommé, le Conseil communal maintient sa position et est conforté dans son choix d'une présidence externe et du profil de ce candidat.

Je ne peux pas vous donner aujourd'hui le montant des jetons de présence de cette personne, étant donné que cette question ne m'a pas

été posée préalablement et que je ne le connais pas par cœur. Ce que je peux vous dire, c'est qu'une lettre de mission et d'intention a été élaborée, comme pour toutes les personnes qui représentent le Conseil communal dans les différents conseils ou fondations, Vadec n'étant pas la seule société. Des retours sur ces missions sont transmis directement par le conseiller communal en charge des infrastructures, lequel est le deuxième membre du Conseil d'administration de Vadec, étant donné que nous avons deux sièges. Les liens peuvent se faire en Ville de Neuchâtel par notre représentant en charge des infrastructures. Il nous transmet des informations mensuelles sur l'état de la société, de ses investissements et des différents risques ou opportunités pour l'avenir de celle-ci.

Pour nous, le flux d'informations est excellent, les compétences de la personne nommée sont excellentes et reconnues par l'entier du Conseil d'administration de Vadec, ainsi que par les différents cantons.

En termes d'heures de travail, je ne peux pas vous les communiquer maintenant, mais je pense que le président consacre aujourd'hui à la société plus d'une centaine d'heures par année, vu qu'il y a ce projet de construction de la nouvelle usine. Ceci prend évidemment passablement de temps.

Concernant la question relative à la Commission d'urbanisme, il est à rappeler que la nomination d'une nouvelle Commission d'urbanisme et sa composition font suite à l'acceptation du rapport n° 21-004 que vous avez validé en début de législature 2021.

Depuis une année, nous observons que le nouveau mode de fonctionnement de la commission permet, notamment, un meilleur accompagnement des projets privés. De ce fait, elle participe directement au dynamisme et à l'attractivité de notre territoire communal.

Les membres de la commission présentent des compétences très pointues dans des domaines variés et divers. Je me permets de les rappeler ici : architecture contemporaine, patrimoine architectural, urbanisme, aménagement du territoire, paysage, environnement et, même, sciences humaines.

L'équilibre a aussi été établi de la meilleure manière entre des personnes du canton de Neuchâtel et d'autres qui sont hors du canton, afin d'apporter une vision qui nous paraissait aussi importante. Mais l'équilibre a été apporté de manière tout à fait adéquate. Nous avons aussi essayé de maintenir l'équilibre hommes/femmes dans cette commission, même s'il est plus difficile dans certains de ces métiers que dans d'autres de trouver des compétences. Mais il y a quand même des femmes au sein de cette commission.

Par ailleurs, en ayant la possibilité de nommer quatre des onze membres de la Commission d'urbanisme, votre Autorité a souhaité avoir une influence directe sur celle-ci. Quatre membres de votre Autorité siègent donc dans cette commission. Ceci a bien sûr aussi un coût, vu que vous aviez amendé le projet du rapport n° 21-004. Celui-ci proposait, au départ, une rémunération dite « d'expert » pour les membres experts de la commission du Conseil communal. Comme vous vouliez intégrer des membres politiques, nous souhaitons rémunérer ceux-ci de la même manière que les membres des autres commissions législatives. Ceci a fait l'objet d'un amendement par votre groupe, je crois, demandant une rémunération commune au sein même de cette commission, afin que les onze membres puissent bénéficier du même tarif horaire, car c'est plus qu'un défraiement.

Dans ce rapport, il vous avait été stipulé que, au vu de la charge de travail qui serait la nôtre avec la fusion des communes – et cela s'est avéré – nous allions siéger une dizaine de jours par année, c'est-à-dire plus ou moins un jour par mois, hors vacances scolaires. Avec le tarif qui était proposé, cela revenait donc à environ CHF 11'000.- par séance, multipliés par dix séances. Nous sommes tout à fait dans ce rythme, la dernière séance de la Commission d'urbanisme ayant lieu dans deux jours.

Voilà ce que je pouvais répondre à vos questions concernant la Présidence.

Mme Julie Courcier Delafontaine demande :

- Vous n'avez pas répondu à deux éléments de ma question : le premier demandait si le Conseil communal comptait revenir vers nous avec le résultat de l'analyse du rapport sur les EPP et le deuxième concernait l'assurance D&O préconisée dans le rapport concernant la prise de risques des directions.

Par ailleurs, est-il faux de dire qu'un ancien conseiller communal touche une rente à vie et qu'il est donc payé doublement par la Ville pour une même mission ?

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, responsable du Dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti, déclare :

- Je n'ai pas compris ce que souhaitez avec ce rapport sur les EPT. Si vous pouvez préciser, c'est volontiers.

Concernant l'assurance RC : oui, chaque membre du Conseil communal, dans toutes les fondations ou autres Conseils d'administration, est au bénéfice d'une assurance RC qui est payée par la société en question. Concernant Vadec, c'est la société qui a conclu cette assurance pour son

président, non pas la collectivité Ville de Neuchâtel, sachant que nous avons également un autre membre au sein du Conseil d'administration. Ceci a été fait immédiatement suite au rapport de la Commission financière de l'ancienne Ville de Neuchâtel qui nous le demandait. Nous avons donc fait le nécessaire tout de suite, déjà en 2018, pour tous les Conseils d'administration et autres syndicats dans lesquels nous devons aussi avoir une assurance.

Concernant les effets financiers des membres du Conseil communal élus jusqu'en 2012, ils ont été mis au bénéfice d'une rente viagère selon les modalités prévues par l'arrêté du Conseil général fixant les pensions en faveur des membres du Conseil communal et de leur famille, du 1^{er} octobre 1979. Selon la teneur de l'article 11 de cet arrêté, lorsque les revenus cumulés d'un ancien membre du Conseil communal excèdent le traitement d'un membre du Conseil communal en fonction, sa pension est réduite d'autant. Dès lors, si, par exemple, les indemnités versées au titre de la présidence du Conseil d'administration de Vadec devaient conduire à un revenu supérieur au traitement d'un conseiller communal en fonction, la rente servie par la Ville serait évidemment réduite du montant correspondant à l'excédent.

Je réponds volontiers à votre question, si je la comprends, concernant les EPT.

Mme Julie Courcier Delafontaine intervient :

- La question ne porte pas sur les EPT, mais les *EPP*, les *entités parapubliques*. Le rapport sur les entités parapubliques préconise un examen périodique et systématique des participations et une communication du résultat de cet examen. Aussi, est-ce qu'il y aura un rapport sur les EPP prochainement ? Cela dit, nous imaginons bien qu'avec la période de préparation de la fusion, le Conseil communal a eu autre chose à faire que de se pencher sur chaque EPP.

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, responsable du Dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti, déclare :

- Merci, excusez-moi, nous avons compris *EPT* et non pas *EPP*. Nous ne comprenions donc pas très bien ce que des EPT venaient faire là.

Nous donnons évidemment des retours d'expérience sur ces différentes représentations. Nous l'avons fait en début de législature, en 2021, lorsque nous avons réparti les différentes représentations en fonction des dicastères. Je dois dire que nous avons allégé passablement le nombre de représentations à charge du Conseil communal pour les déléguer

également à des membres de l'administration, quand nous avons jugé cela possible, afin de nous libérer du temps.

Dans un deuxième temps, nous avons aussi décidé de nous retirer de certaines participations, en tant qu'élus et représentants, lorsque nous jugions que ces participations n'étaient pas nécessaires. Nous faisons cet exercice tout au long de l'année. Pas plus tard que lors de la séance de ce matin, nous avons reparlé de deux types de représentations que nous avons fait évoluer justement à ce titre, notamment en tenant compte du rapport et des recommandations de l'ancienne Commission financière de la Ville de Neuchâtel.

Ainsi, les choses se font malgré la fusion. Mais nous avons aussi envie de mettre en place des processus allégés, d'oser le changement. Comme nous l'avons dit, avec la fusion, nous sommes complètement dans ce processus.

Toutefois, il est vrai que nous n'avons pas discuté d'un rapport d'information au Législatif. Par contre, si vous le souhaitez, nous vous proposons de revenir en début d'année avec un point de situation en séance de la Commission financière,

Développement durable, mobilité, infrastructures et énergies

M. Jonathan Gretilat intervient :

- Une question que je ne savais pas véritablement où poser, mais qui concerne particulièrement ce dicastère : il s'agit des imputations internes. Comme nous n'avons pas pu thématiser cette question lors du budget 2021, il s'agirait de connaître les raisons qui ont poussé le Conseil communal à y renoncer finalement en grande partie, ainsi que de savoir, cas échéant, sur quels critères sont déterminées celles qui restent. D'autre part, cela a-t-il été thématisé ou discuté avec la Commission financière et, si tel n'a pas été le cas, pourquoi ?

Je profite d'avoir la parole pour poser une question qui concerne la même page, si vous me permettez d'enchaîner. Cela concerne le *Service des eaux* – 113.02 – plus particulièrement la mécanique liée au mandat Eau et à la charge qui doit l'autofinancer. Il y a eu manifestement un petit couac dans le budget, mais c'est pour bien comprendre comment cela se passe et quel sera l'impact concret.

Nous avons un mandat Eau auprès de Viteos, qui avait été estimé – sauf erreur – à CHF 5'600'000.-, lequel est, en réalité, estimé à CHF 500'000.- de moins. Etant donné que la taxe ne bouge pas d'une année à l'autre et qu'il y a un prélèvement moins important qu'escompté à la réserve, le

conseiller communal responsable pourrait peut-être nous donner quelques précisions, puisque nous avons l'occasion de thématiser ce sujet en plénum.

M. Mauro Moruzzi, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, répond :

- Je vais reprendre dans l'ordre les deux questions qui ont été posées. Concernant les imputations internes, mon collègue en charge des finances pourra, cas échéant, compléter la réponse.

Effectivement, le Conseil communal a décidé de supprimer les imputations internes au mois de juin, sauf les cas obligatoires et les entités de gestion qui refacturent aux tiers leurs prestations. Le budget 2021 avait déjà été élaboré par le Service des finances par anticipation selon ce critère. Les imputations internes sont donc maintenues pour les secteurs autoporteurs et, ponctuellement, pour les prestations refacturées à des tiers.

Le Conseil suisse de présentation des comptes publics définit que, je cite, « les imputations internes permettent de faire ressortir plus précisément le coût des prestations publiques dans les budgets et les comptes annuels. Typiquement, on y recourt pour s'assurer que le degré de couverture des coûts dans les domaines concernés par un financement spécial est adéquat, c'est-à-dire pour s'assurer que le montant des contributions causales prélevées équivaut au coût de la prestation fournie. » En d'autres termes, les imputations internes sont obligatoires pour les comptes autoporteurs.

Dans les autres comptes, elles permettent de faire apparaître les coûts réels des activités d'une entité de gestion, lorsqu'elle sollicite les services d'une autre entité de gestion dans la réalisation d'une prestation. Nous relevons que la loi sur les finances de l'Etat et des communes – la LFinEC – préconise d'abandonner les imputations internes au profit d'une comptabilité analytique, qui permet de connaître les coûts réels non seulement des entités de gestion, mais aussi des prestations prises individuellement.

Tous les services de notre nouvelle commune ne disposent pas encore de comptabilité analytique, la conséquence est donc qu'en l'absence d'imputations internes, le coût de tout ou partie de leurs activités sont à charge d'autres services et ce coût n'est pas quantifiable dans les budgets et les comptes.

Quant à la question de savoir si ce point a été débattu, il ne l'a pas encore été en Commission financière. Toutefois, peut-être que mon collègue en charge des finances pourrait y revenir à l'occasion pour vous expliquer un peu les démarches qui ont été prises. Mais, essentiellement, ce sont ces réflexions-là qui ont été suivies.

Sur la question du petit couac qui a accompagné les estimations faites concernant le compte des *Eaux*, celui-ci est un compte autoporteur, qui vise un équilibre des comptes en jouant sur une réserve. Aussi, suivant la situation, et de manière volontaire, nous allons donc prélever dans la réserve ou, au contraire, l'alimenter dans les limites de la marge de fluctuation fixée par la loi. Le domaine de l'eau est bien autoporteur, les charges de fonctionnement et d'investissement sont couvertes par les recettes liées à la taxation. Comme la consommation varie, la recette issue de la taxation varie aussi. La réserve permet des ajustements pour éviter les fluctuations de tarifs trop fréquentes.

Les projections dans ce domaine sont délicates et reposent sur des scenarii de probabilités, basés, par exemple, sur les résultats des années précédentes, sur une prévision des habitudes de consommation, sur des prévisions climatiques, faisant augmenter ou diminuer la consommation – typiquement, quand une année est plus chaude, la consommation a tendance à augmenter, dans le cas inverse, c'est le contraire qui se passe – ainsi que la planification des travaux d'entretien, etc.

Un paramètre s'est ajouté cette année avec la fusion des communes et l'héritage des infrastructures et des comptes des anciennes communes, qui n'avaient pas toutes la même répartition du financement, ni le même niveau de réserve dans le domaine de l'eau.

Nous avons exposé le détail des trois scenarii envisagés lors de la fusion dans le rapport n° 21-010 du Conseil communal au Conseil général concernant la taxation de l'eau, de l'épuration et des déchets du 22 mars 2021, qui a été débattu dans votre hémicycle. Vous y retrouvez les critères qui ont conduit au choix d'un scénario particulier. Ce scénario est le troisième de ceux qui avaient été présentés et il a été retenu pour le budget 2021. Il prévoit un déficit de CHF 400'000.- annuels, sur plusieurs années.

En fait, il vise à baisser progressivement l'état de la réserve sur quatre exercices. Le tarif correspondant et retenu s'élève aujourd'hui à CHF 1,31 le m³, contre – antérieurement à la fusion – à CHF 1,58 sur Neuchâtel, CHF 1,50 sur Peseux, CHF 1,90 sur Corcelles-Cormondrèche et CHF 2,90 sur Valangin. Ce tarif est aujourd'hui appliqué par Viteos à partir du second semestre 2021.

Vous l'avez compris, le budget 2022 prévoit un déficit comptable, qui sera compensé par le prélèvement à la réserve, actuellement trop suffisamment dotée.

Le petit quiproquo qui a porté sur le compte était vraiment simplement une erreur au moment du report des chiffres dans le rapport définitif. Ce qui s'est passé, c'est que nous avons simplement repris les montants de

l'année dernière – un *copy-paste*, si l'on veut bien – au lieu de les adapter pour le montant que vous avez évoqué, en fonction des prévisions telles qu'elles avaient effectivement été faites.

Vous aurez compris que ce n'est pas une science exacte. Nous essayons d'aller au plus probable dans le cadre de l'élaboration du budget, sachant qu'il y a cette marge de fluctuation qui existe, mais qui est lissée, en principe, sur plusieurs exercices.

Le domaine de l'électricité – sur lequel la question qui m'avait été transmise portait aussi, mais je ne sais pas si vous l'avez répétée ici – n'est pas autoporteur. La taxe qui alimente le fonds communal de l'énergie repose sur la loi cantonale d'approvisionnement en électricité – la LAEL – et elle est répartie entre le Canton et les communes. Elle est destinée à financer, à l'échelon communal, des projets, des équipements et des réalisations à vocation énergétique, conformément à l'arrêté du Conseil général et au règlement du Conseil communal sur l'utilisation du fonds. Voilà ce que je pouvais dire en réponse à votre question.

M. Didier Boillat, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, complète :

- Je crois que mon collègue Mauro Moruzzi a déjà dit beaucoup de choses. Peut-être préciser d'où vient l'idée de supprimer la majorité des imputations internes : c'est le résultat des groupes de travail qui ont travaillé dans le cadre de la fusion – c'est-à-dire le groupe de travail « Finances » et le comité de pilotage – sur la base des expériences réalisées dans les quatre communes et des retours des administrateurs et des services des finances.

De plus, en pratique, on voyait que très peu de services utilisaient les imputations internes, et qu'il était aussi possible d'avoir certains déséquilibres, par exemple entre les 99,9 % des salles de conférence qui sont à utilisation gratuite, sauf une. On parvenait alors à un certain nombre de choses qui étaient peut-être aussi un peu aberrantes en termes de comptabilité. D'autre part, l'idée était aussi de privilégier la comptabilité analytique.

Comme l'a dit mon collègue, les imputations internes que nous faisons aujourd'hui concernent les domaines autoporteurs, les domaines où elles sont utiles à la refacturation à des tiers, mais également tous les domaines où l'on doit justifier nos coûts. Ceci est particulièrement le cas dans le domaine de la sécurité, où nous avons des syndicats et où nous devons refacturer des prestations, soit au Canton, soit dans des pots communs.

La réflexion sur la question de la comptabilité analytique est en cours. Elle est menée en parallèle à la question de la digitalisation et de la remise à

plat de l'ensemble des processus. Si nous voulons faire une comptabilité analytique, si nous voulons digitaliser, si nous voulons mettre en place la GED, nous devons cadrer et définir clairement l'ensemble des processus. C'est un travail que nous sommes aussi en train de faire, en particulier au niveau du Service des finances, mais qui va devoir être étendu à tous les services.

Service de la mobilité, des infrastructures, et de l'énergie

Mme Jacqueline Oggier Dudan intervient :

- C'est une question qui concerne le plan financier qui est à la fin du rapport. Nous constatons, dans ce plan financier 2022-2025, que la réalisation de l'aménagement du Crêt-Taconnet est reportée à 2023, alors qu'un projet fini a été sur la table il y a déjà une année.

Ce projet a malheureusement déplu à certains, il est vrai. Nous regrettons cependant que ce réaménagement urgent, vu les conditions de sécurité pour les piétons et les cyclistes, doive attendre si longtemps. Nous remercions le Conseil communal de nous en donner les raisons.

M. Mauro Moruzzi, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, répond :

- Les aménagements de circulation et de stationnement sur le plateau de la gare ont connu des changements très importants cette année, en raison de la mise en place des bus de substitution pour la ligne Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds, ce qui a nécessité des aménagements nouveaux. Les kits des bus de substitution sont provisoires et seront démantelés lorsque le chantier sera achevé, autour du mois de mars de l'année prochaine.

Une étude est actuellement en cours, afin de saisir cette opportunité pour tester des aménagements provisoires, qui serviront particulièrement bien les objectifs d'étude poursuivis dans le cadre du postulat adopté par le Conseil général. Celui-ci demande de trouver des solutions pragmatiques sur la partie est de ce secteur de la gare, c'est-à-dire la rue du Crêt-Taconnet, précisément.

L'enjeu de la cohabitation des différents flux de mobilité autour de la gare dépasse la seule rue du Crêt-Taconnet, mais englobe tout le quartier. Pour le dire de manière schématique : depuis le rond-point qui se trouve en haut du faubourg de la Gare, jusqu'au rond-point qui se trouve en bas du Crêt-Taconnet, sur la rue de Gibraltar.

Par ailleurs, nous savons que le chantier de la nouvelle ligne directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds va impacter les flux de mobilité autour de la gare. Nous attendons courant 2022 – probablement dans le premier semestre – les résultats d'une étude préliminaire, qui nous renseignera plus précisément sur le positionnement des différentes zones de chantier et, à plus long terme, sur les positionnements des départs et des arrivées de la ligne.

Il est donc nécessaire de tenir compte de l'ampleur de ce chantier dans notre planification et d'anticiper les besoins qui existeront au moment de l'achèvement de nos travaux. Ces éléments-là sont effectivement des éléments nouveaux, qui ont décalé un tout petit peu les planifications, mais qui risquent aussi d'avoir une influence assez importante sur la typologie de modifications et d'aménagements qui sont effectivement prévus dans ce secteur.

M. Jonathan Gretilat questionne :

- Ma question concerne les rubriques 163 et 164, ainsi qu'une autre que je n'ai pas réussi à retrouver, s'agissant des transferts réseaux de gaz, électricité, voire télé-réseau, également en lien avec les précédents rapports que nous avons votés au Conseil général.

Je n'ai pas réussi à retrouver l'information qui disait – en faisant le bilan des charges et des recettes annuelles de chacun de ces services – quel était le bilan consolidé suite aux transferts que cela représente globalement pour la Ville, c'est-à-dire en compensant les charges par les recettes.

Je crois que les prévisions et les calculs étaient surtout faits s'agissant des investissements à réaliser à futur. Mais vu cette incertitude, ce serait volontiers si nous pouvions juste avoir une précision sur le solde charges/recettes que nous avons en moins.

M. Mauro Moruzzi, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, répond :

- Bien démuni au moment où l'hiver arriva..., parce que cette question ne m'a pas été transmise et je crains qu'elle n'ait pas été posée non plus à l'avance. De mémoire, je sais que nous avons évoqué cette question sur la base d'une suggestion du groupe PLR qui voulait savoir comment nous allions introduire ces différents éléments au bilan et aux comptes 2021, donc cela veut dire quel va être le résultat. J'imagine que c'est là que vous allez trouver la réponse à la question qui vous titille, mais je ne peux pas vous la donner ce soir.

M. Jonathan Gretilat intervient :

- Je suis navré que la question ne vous ait pas été transmise. Je me permettrai donc de la reposer aux comptes.

Service de l'économie, de la domiciliation et du tourisme

M. Alexandre Brodard intervient :

- Concernant les Caves de la Ville de Neuchâtel, vu la situation financière très précaire de la Ville depuis plusieurs années, le groupe PLR se demande si la Ville a encore les moyens de vinifier elle-même son raisin à perte ou si cette tâche ne devrait pas – comme les soins à la vigne, par ailleurs, donc le tâcheronnage – être remise à un tiers contre un fermage payé en vins de la Ville de Neuchâtel.

Notre question est donc : où en est la commune dans ses réflexions à ce sujet ?

M. Christophe Schwarb intervient :

- Une question relevant des pages 73, 74 et 75 du rapport – donc *Domiciliation* et *Développement territorial* – de même que des pages 25 et suivantes du rapport de la Commission financière.

On nous soutient et on nous rabâche les oreilles sans arrêt pour dire qu'il faut soutenir les projets immobiliers – qu'ils soient privés, publics, en partenariat public-privé – et que l'on veut mettre en place une politique de domiciliation. Ma question est simple : qu'en est-il du projet de parking de la Chaumière, respectivement du home Les Myosotis au bout de la rue des Parcs à Neuchâtel ?

En début 2019, le Conseil général de l'ancienne Ville de Neuchâtel a massivement adopté un projet immobilier qui visait à remplacer le parking de la Chaumière pour placer un jardin public et un EMS, et permettre ainsi au home Les Myosotis de refaire les bâtiments pour créer des appartements. J'aimerais savoir si ce projet avance et si, un jour, nous avons une chance de voir quelque chose.

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, responsable du Dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti, répond :

- Concernant l'avenir des Caves de la Ville, je vais vous répondre très succinctement que, depuis 2020, nous analysons les différentes possibilités de changer de modèle de gouvernance et de production aux Caves de la Ville. Nos trois tâcherons et le responsable des Caves font

partie du groupe de réflexion, et des informations devraient pouvoir être données à la commission de mon dicastère d'ici l'été, voire l'automne 2022. En l'état des discussions, je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui.

S'agissant de la Chaumière, oui, cela dure, vous avez raison, Monsieur le Conseiller général. Suite à la décision de levée des oppositions par le Conseil communal en juin 2020, les deux recours sont en cours de traitement depuis cette date auprès du Service juridique de l'Etat de Neuchâtel.

Nous avons appris récemment que l'instruction des recours concernant la modification partielle du plan d'aménagement communal, secteur de la Chaumière, est terminée, que les décisions sont en cours de rédaction et qu'un projet de décision pourra prochainement être soumis au Conseil d'Etat. Nous espérons donc une décision d'ici Noël, voire au début de l'année 2022, mais c'est selon le rythme de l'Etat.

Service des bâtiments et du logement

M. Thomas Perret questionne :

- Dans les commentaires relatifs au Service des bâtiments et du logement, il est fait mention d'un poste de chef de service et d'un délégué à l'immobilier et au logement, et on parle, en dessous, d'experts et de conseillers externes pour l'élaboration d'une stratégie immobilière et du logement.

Nous aurions bien voulu avoir quelques explications sur l'organisation prévue pour ce service, qui a connu effectivement quelques soubresauts. La politique du logement nous semble un élément crucial de la politique de la Ville et il semblerait nécessaire d'avoir la meilleure gouvernance possible.

Mme Isabelle Mellana Tschoumy intervient :

- Il s'agit pratiquement de la même question concernant le Service des bâtiments. Nous nous souvenons, en effet, de la grande problématique rencontrée dans ce service, qui avait requis toute notre attention. Nous nous souvenons aussi qu'un cabinet de consultants avait analysé la situation avec soin et avait proposé des pistes très concrètes d'amélioration, dont une – tout à fait prioritaire – qui consistait à engager un ou une chef-fe du Service des bâtiments.

A la lecture du commentaire en page 82, nous nous demandons donc si cet engagement est prévu et, s'il ne l'est pas, comment est envisagé l'organigramme de ce nouveau service qui, probablement, regroupe une

partie des mêmes personnes que par le passé. Nous demandons juste un point de situation sur cet élément.

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, responsable du Dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti, répond :

- Il aura fallu une petite année, en effet, pour faire l'état des lieux au niveau des dossiers et de leur planification, ainsi que des compétences requises en termes de personnel dans ces différents services.

Je dois dire que le chantier est grand et les défis nombreux. L'année 2021 aura permis de clarifier la structure à mettre en place pour assurer un meilleur fonctionnement des entités et garantir aussi la meilleure motivation de nos collaboratrices et collaborateurs.

L'information concernant la nouvelle structure sera donnée cette semaine aux collaboratrices et collaborateurs. Je ne peux donc pas entrer dans les détails ici ce soir avec vous. Vous comprendrez aisément que je laisserai d'abord les structures internes avoir connaissance de l'information avant de la communiquer ici, en plénum.

Néanmoins, la sous-commission financière, qui a étudié le dicastère, est au courant de la structure souhaitée. Nous en avons discuté en toute transparence, mais nous ne l'avons bien sûr pas intégrée au rapport de la sous-commission pour les raisons évidentes que je viens de citer.

Je peux aussi vous dire que des écritures comptables importantes devront être passées dans les comptes 2021. D'une part, la sous-commission et la Commission financières l'ont demandé, car la lisibilité n'est pas bonne – notamment dans les comptes de l'entité Gérance et logement – et nous devons absolument pouvoir apporter plus de transparence et de clarifications dans ces différents comptes.

D'autre part, nous devons aussi régulariser des comptes qui ne l'ont pas été depuis de nombreuses années, de très – de trop – nombreuses années. Ces différentes comptabilisations seront passées dans les comptes 2021, et la Commission financière sera saisie, en début d'année, du montant correspondant.

Au niveau de la structure interne, en matière de domiciliation et de politique immobilière, nous avons déjà un délégué à l'immobilier et au logement au sein de l'administration de la Ville de Neuchâtel. Dans le cadre du budget 2022, il a été décidé de le rattacher à l'entité Gérance et logement pour y apporter toutes ses connaissances, ceci s'inscrivant dans la volonté d'établir une nouvelle stratégie immobilière en lien avec les quelque 2'000 logements prévus d'ici 2026 sur notre nouveau territoire,

notamment les Portes-Rouges, dont vous avez validé le rapport dans une précédente séance.

Il s'agit également de mettre en place une stratégie pour les logements, car la dernière qui avait été établie dans l'ancienne Ville de Neuchâtel date maintenant de 10 ans, et il nous semblait important de revenir avec une politique du logement en lien avec la situation d'aujourd'hui. Ma commission de dicastère accompagnera évidemment ces démarches tout au long de l'année 2022, voire début 2023, avant d'amener un rapport en plénum.

Par contre, il est très clair que les collaborations entre le délégué à l'immobilier et au logement et le délégué à la domiciliation, engagé il y a quelques mois, sont très fortes – même s'ils ne sont pas dans la même entité – et essentielles à la tâche transversale, pour accomplir et développer des collaborations étroites avec de nombreux partenaires, qu'ils soient internes ou externes à l'administration publique.

Quelques détails sur ce que nous entendons par stratégie immobilière et du logement, l'idée étant d'avoir un mandat sur trois axes, que nous avons confié aujourd'hui :

- Le premier axe est une stratégie immobilière, qui doit nous permettre de déterminer le type de logements recherchés sur le marché et souhaités également par nos autorités sur notre territoire.
- Le deuxième axe est une stratégie du logement, qui vise à analyser de manière détaillée notre patrimoine immobilier actuel, sa rentabilité et sa politique de subventions.
- Le troisième axe est une stratégie des activités plutôt économiques, notamment pour l'implantation d'entreprises sur le territoire de la commune fusionnée.

C'est donc selon ces trois axes que le Conseil communal se réjouit de pouvoir travailler sur ce dossier, tout d'abord avec la commission de dicastère, avant de présenter un rapport en plénum, nous espérons en début 2023.

Service de la protection et de la sécurité

Mme Claire Hunkeler intervient :

- J'ai trois questions concernant ce service. Une augmentation de deux postes est prévue pour un nouveau départ d'ambulances à Cortaillod, mais sans en augmenter le nombre de véhicules.

Première question : pourquoi augmenter les postes s'il n'y a pas d'augmentation du nombre de véhicules ?

Deuxième question : il est dit que les charges sont réparties entre les communes. Aussi, comment expliquer que les revenus de transfert diminuent ? Ne devraient-ils pas plutôt augmenter ?

Et puisque j'ai la parole, je continue avec le point suivant, qui est la *Médiation urbaine*. Dans le rapport de la Commission financière, nous avons vu que les résultats de la médiation urbaine sont difficilement palpables. Il semble qu'un rapport du Conseil communal sur le sujet de la médiation urbaine est promis depuis un certain temps, un rapport dressant un état des lieux de ce que font les médiatrices et médiateurs urbains.

Nous encourageons le Conseil communal à disposer d'indicateurs qualitatifs pour le travail effectué par les médiateurs. Entre autres, savoir combien de personnes sont rencontrées chaque jour, le type d'interventions que les médiateurs effectuent et le nombre de conflits désamorçés grâce à leur intervention.

Nous saluons qu'un poste non repourvu figure néanmoins encore au budget 2022 et nous serions intéressés de savoir ce qu'il adviendra de ce poste.

M. Didier Boillat, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, répond :

- Concernant les ambulances, il y a peut-être un petit détail qui manque dans les commentaires et je vais donner l'explication complète. L'engagement de deux ambulances a été opéré dans le cadre d'une amélioration d'efficacité du dispositif cantonal des urgences préhospitalières. En résumé, deux grandes modifications sont à relever : le déplacement d'une ambulance – en journée uniquement – de la Maladière à Cortaillod, où un nouveau départ a été créé, et l'augmentation d'une ambulance à la Maladière, les samedis et dimanches en journée, avec un passage de trois à quatre ambulances.

Pour complexifier encore un petit peu l'histoire, cette ambulance supplémentaire sur le Littoral le week-end est compensée par la suppression d'une ambulance les samedis et dimanches à Val-de-Ruz. C'est l'ensemble de toutes ces modifications qui vise à adapter au mieux le dispositif cantonal aux besoins. Nous monitorons l'ensemble des départs, les déplacements, le temps d'intervention, et nous adaptons le positionnement des ambulances en fonction de ces éléments. C'est le résultat de tous ces éléments qui conduit les résultats financiers dont nous avons fait part dans le rapport.

Concernant la médiation urbaine, le poste gelé est celui de l'ancienne responsable qui a démissionné en août 2019. Depuis, la médiation urbaine a été réformée et rattachée au Service de la sécurité publique, ce

qui permet de meilleures synergies au sein du personnel et un meilleur traitement des problématiques sécuritaires et sociales sur le terrain.

Actuellement, trois médiatrices et médiateurs sont actifs sur le terrain, lesquels sont conduits et dirigés par le responsable du Service de la sécurité publique. Je vous informe qu'un rapport d'information sera élaboré et remis au Conseil général courant 2022.

Service des ressources humaines

M. Jonathan Gretilat questionne :

- J'ai une question relative aux médiateurs externes du dispositif de gestion des conflits, plus spécifiquement s'agissant des coûts, soit connaître les raisons de leur doublement par rapport à l'exercice précédent, savoir combien de personnes cela représente et, notamment, quelle est la charge de travail.

D'autre part, de manière plus générale, savoir quel est le processus qui aurait été entrepris par le Conseil communal pour l'évaluation de l'adéquation entre les prestations fournies et les besoins du personnel communal. Cas échéant, si cela n'a pas encore été fait, le Conseil communal envisage-t-il de le faire ?

M. Didier Boillat, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, répond :

- Au travers du dispositif de gestion des conflits internes à l'administration, la Ville offre la possibilité aux collaboratrices et collaborateurs de s'adresser à une personne de confiance, en l'occurrence une médiatrice ou un médiateur en cas de conflit, de harcèlement psychologique ou sexuel.

Les frais engendrés par le recours au dispositif sont pris en charge intégralement par l'employeur. En toute neutralité et impartialité, la médiatrice ou le médiateur offre une écoute, une aide à la personne, aide à clarifier la situation et à favoriser l'émergence de solutions pour dénouer le conflit. Il favorise le retour du dialogue par l'organisation d'un ou de plusieurs entretiens individuels et propose et réalise une médiation si les personnes parties au conflit le souhaitent. Il peut également proposer d'autres mesures, entre autres un coaching individuel ou d'équipe, une supervision, un audit ou tout autre action utile. Il s'agit là d'une partie de notre dispositif.

D'autre part, la Ville organise pour son personnel une sensibilisation à la prévention des situations de harcèlement. En 2021, cela a représenté six

sessions pour les collaboratrices et les collaborateurs, et douze sessions pour les cadres, sans oublier les membres du Conseil communal.

Le dispositif actuel est basé sur ces deux piliers, le premier offrant un soutien et un accompagnement aux collaborateurs dans la gestion des conflits, le deuxième étant axé sur le lancement de campagnes de prévention.

Comme nous l'avons dit, c'est une aide qui est proposée aux collaborateurs de façon totalement anonyme. Jusqu'à maintenant, l'anonymat était tel que nous n'avions pas – ou très peu – d'informations qui revenaient en retour de la part des médiateurs. Cette situation va changer. Cette semaine, avec ma cheffe de service, nous avons décidé d'un canevas, de chiffres et de documents, qui devraient nous être remontés avec l'approbation de principe de la part des médiateurs externes qui travaillent pour la Ville. Nous serons donc capables, dès 2022, de vous donner des chiffres et d'établir un suivi de cette évolution. Mais jusqu'à maintenant, l'anonymat était tel qu'il n'y a jamais eu de remontée d'informations sur ces éléments, le nombre de personnes, etc.

S'agissant du budget 2022, nous avons constaté que les coûts ont augmenté ces dernières années et avons donc adapté le budget à la réalité des coûts des années précédentes.

M. Jonathan Gretilat intervient :

- Je remercie le Conseil communal pour son explication s'agissant du fonctionnement du processus de médiation externe. Néanmoins, je reste un peu sur ma faim, car je voulais savoir comment le Conseil communal analysait le fait du doublement de ce coût : est-ce qu'il y a deux fois plus de personnes, au sein de l'administration communale, qui sollicitent ce service, est-ce que c'est lié à la crise Covid ? Quelles sont les explications ? Ce serait assez intéressant de savoir ce qu'il en est puisque l'établissement d'un budget se fait quand même sur la base de données un minimum objectives.

D'autre part, je n'ai pas reçu de réponse concernant la question de savoir comment le Conseil communal envisage d'évaluer l'adéquation des prestations fournies par ce dispositif de médiateurs externes aux besoins effectifs et concrets de l'administration communale.

M. Didier Boillat, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, déclare :

- Comme je l'ai dit, en l'absence de chiffres, il était compliqué jusqu'à maintenant d'évaluer la situation et de savoir quels étaient les éléments qui pouvaient expliquer cette augmentation.

Les dispositions que nous avons prises et le canevas d'informations demandé aux médiateurs vont justement nous permettre de faire ce suivi. Par exemple, la question est de savoir si l'augmentation des coûts est liée à l'augmentation du nombre de personnes qui ont recours à ce dispositif ou si c'est le nombre ou la durée des séances qui ont évolué. Nous n'avons pas ces éléments à l'heure actuelle.

Aussi, dire que la cause en est le Covid ou la fusion relève d'un certain nombre d'hypothèses. Il s'agit d'une évolution qui n'est pas spécifique à cette année, mais qui remonte quand même aux années précédentes, durant lesquelles nous avons constaté une augmentation.

C'est aussi la raison pour laquelle nous avons lancé cette procédure d'étude du niveau de stress au sein de l'administration, ainsi que ce processus de formation et de prévention du harcèlement, que nous allons poursuivre durant les années à venir. Par ailleurs, nous viendrons également avec d'autres projets. Pour l'instant, je ne peux cependant pas en dire plus.

Service des sports

M. Alexandre Brodard questionne :

- Nous avons une question concernant Cité-Joie à Haute-Nendaz : nous avons constaté que CHF 120'000.- sont budgétés pour y changer un système anti-incendie en 2022. Dans la mesure où un projet avait été initié, il y a déjà plusieurs années, concernant l'avenir de ce domaine, cela nous surprend quelque peu, même si nous comprenons que ces dépenses sont sûrement dues à des obligations légales. Toutefois, nous aimerions savoir où en est ce projet à Cité-Joie.

Mme Nicole Baur, responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports, répond :

- Cité-Joie est un vaste sujet et il nous occupe depuis de nombreuses années. Le chalet de Cité-Joie est toujours sous contrat avec M. Ramet, qui fait venir des écoles, en particulier de Belgique. Toutefois, vous savez qu'il y a une clause pour favoriser les enfants de Neuchâtel si nous en faisons la demande, ce qui est justement le cas cette année : l'éorén a décidé de faire partir ses cinq centres cet hiver, tous les centres n'ayant pas pu partir l'année passée à cause du Covid. Nous avons donc réquisitionné Cité-Joie et le collège des Terreaux pourra en profiter. Voilà pour la bonne nouvelle.

Toutefois, s'il est vrai que ce chalet ne nous coûte rien à l'exploitation actuellement, il faudra prévoir des investissements, ce que vous avez pu voir dans la planification. Evidemment, cela méritera d'étudier une

nouvelle fois l'opportunité de garder ou de vendre cet objet. Tout ce qui avait été entrepris auparavant – il y a eu deux ou trois projets de vente – n'avait pas abouti, et nous en sommes toujours à cet état de non-projet pour Cité-Joie. Aussi, il est vrai que la commune devra se poser de sérieuses questions.

J'aimerais juste encore dire quelque chose concernant les camps de ski, car je trouve qu'il s'agit quand même d'une nouvelle intéressante : nous avons énormément d'inscriptions au camp de ski de la part des enfants de l'éorén, beaucoup plus que les autres années. Ce sont plus de 80 % de nos élèves qui sont intéressés, ce qui est plutôt réjouissant. J'espère d'ailleurs que nous pourrons partir, que le Covid ne nous jouera pas encore une fois des tours.

Je ne peux pas vous en dire plus sur les projets. Nous essaierons effectivement de réactiver ce dossier l'an prochain.

M. Alexandre Brodard intervient :

- J'aurais dû poser mes deux questions en même temps, mais j'ai oublié, excusez-moi. Ma deuxième question concerne les vestiaires du Chanet : là aussi, CHF 700'000.- sont prévus au budget 2022. Si je me souviens bien, c'est en 2013 que nous avons voté ce crédit. Nous nous interrogeons un peu sur ce qu'a fait le Conseil communal durant ces 8 ans. Vu ces 8 années, non pas de retard, mais quand même avec une grande partie de retard, nous avons peine à croire que ce projet va vraiment être réalisé l'année prochaine. Pourriez-vous nous donner plus d'informations à ce sujet ?

Mme Nicole Baur, responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports, répond :

- Une bonne nouvelle à ce sujet : le gros œuvre sera terminé en janvier. Nous travaillons à la réfection des vestiaires de manière active depuis quelques mois. Ils seront utilisables dès fin mars-début avril, c'est-à-dire pour la nouvelle saison de foot. Nous avons pris contact avec la Casa de España pour une exploitation de la cuisine et du réfectoire qui se trouvent dans le grand bâtiment où se trouvait l'ancienne école de police. Cette cuisine devra être mise aux normes et nous allons proposer un loyer à la Casa de España. Nous verrons donc si nous pouvons animer ainsi ce lieu – puisque nous n'avons pas pu construire la buvette – avec la Casa de España.

Concernant le budget qui est prévu pour cette année, il s'agira d'assainir le hangar – qui est une ancienne ferblanterie, je crois – où l'on va stationner les véhicules. Le toit est à refaire, il y a un certain nombre de travaux à faire sur ce hangar qui existe déjà.

Service de la santé

La présidente, **Mme Aurélie Widmer**, rappelle la teneur de l'amendement déposé par le groupe socialiste, auquel elle donne préalablement la parole.

Mme Julie Courcier Delafontaine déclare :

- Je vais en profiter pour poser plusieurs questions sur le Centre de santé sexuelle qui conduisent à notre amendement, ce qui vous permettra de comprendre la raison du dépôt de celui-ci.

Le rapport de la Commission financière mentionne la possible suppression d'un poste au Centre de santé sexuelle. En effet, la responsable quittera ses fonctions en début d'année et, nous dit-on, le Conseil communal envisage de ne pas repourvoir les 75 % que cela représente. Toutefois, je précise que, dans le budget qui nous est présenté, ce poste est compris, comme un autre poste qui, lui, se libérera dans l'année, suite au départ à la retraite d'une collaboratrice.

En premier lieu, le groupe socialiste s'inquiète – pour ne pas dire *s'offusque* – de ce possible non-remplacement et exhorte le Conseil communal à renouveler ces deux postes tels qu'ils sont prévus au budget. Les prestations fournies par le centre – notamment en matière d'accompagnement, de conseils, de prescriptions – doivent absolument être assurées.

Traiter de santé sexuelle, c'est aussi traiter de violences sexuelles, de grossesses non désirées, de coût de la contraception, de pressions familiales, de pressions culturelles. Les centres assurent l'écoute, le conseil et l'accompagnement dans des situations souvent très délicates. Ils sont des lieux où se rendre sans crainte du jugement, et où l'on trouvera l'accompagnement bienveillant si essentiel à ces situations. Et si cela est vrai en tout temps, cela l'est encore plus dans cette période de pandémie qui a vu ces problématiques s'aggraver, car lorsque vous perdez votre job d'étudiante – cela concerne évidemment le plus souvent des femmes – vous pouvez être rapidement tentée de renoncer à la contraception pour des raisons de coûts, au risque d'une grossesse non désirée. Quand votre famille perd 20 % de ses revenus en raison des RHT, avoir un enfant est une question qui ne se pose plus tout à fait de la même manière.

Ces deux dernières années, ce sont bien les problématiques que les collaboratrices ont vu émerger. Ne pas y répondre, ne pas se donner les moyens d'y répondre, c'est aggraver volontairement les situations de fragilité et de souffrance psychiques. C'est aussi prendre le risque de faire basculer certains – et certaines, surtout – à l'aide sociale.

Simone de Beauvoir disait : « N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes toute votre vie durant. » Et aujourd'hui, les exemples de la limitation de ces acquis se multiplient sur la planète, à l'image du Texas ou de la Pologne.

Alors oui, bien sûr, nous sommes bien loin d'une telle comparaison, mais nous nous inquiétons de cette envie de ne pas renouveler des postes, au risque de supprimer l'accès à ces acquis à une partie de la population. Et cela au nom de l'économie, alors même que nous créons, parallèlement, nombre de postes d'experts, de cadres.

Il est vrai que la législation fédérale prévoit qu'il appartient aux cantons d'assurer les prestations en la matière. Et la question se pose véritablement de savoir pourquoi les Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds assument ces charges, et qu'elles les assument également pour des résidents extérieurs à la commune. La volonté du Conseil communal de reporter ces charges est compréhensible, elle mérite que l'on s'en préoccupe.

Mais la résolution de ce dossier ne se fera pas à court terme. Surtout, cela nécessitera que les trois centres existants puissent s'accorder et monter ensemble un dossier qui aura, alors, peut-être la chance d'être pris en considération au Château. Toutefois, pour cela, encore faudrait-il du temps et du personnel.

Par conséquent, votre Autorité peut-elle nous rassurer sur le renouvellement de ces deux postes durant l'année, sans délai de carence ?

Quant à l'**amendement** que nous déposons, il se veut aussi, entre autres, un outil pour soutenir le processus en libérant les collaboratrices de certaines contraintes. C'est pourquoi je le développe ici.

Chaque année, les collaboratrices du Centre de santé sexuelle doivent rechercher des fonds auprès de fondations ou d'associations privées, pour payer des interventions pour quelques bénéficiaires qui, en raison de leur situation financière, familiale ou sociale, ne peuvent y accéder. Il arrive, par exemple, qu'une femme ne désire plus avoir d'enfant, mais que sa situation économique ne lui permette pas de prendre en charge une contraception, ou qu'une IVG en cas de grossesse non désirée ne serait pas acceptable dans son environnement familial. Parfois, il peut aussi s'agir d'IVG pour des étudiantes, qui ont souvent fait le choix d'une franchise élevée et se retrouvent à devoir soudainement payer l'intégralité de l'intervention.

Le temps consacré à ces recherches de financement peut être conséquent. Chaque dossier doit être traité séparément. De plus, certains fonds que les collaboratrices sollicitaient jusqu'à maintenant ne pourront plus l'être à l'avenir.

Ainsi, dans le contexte de changement de responsable en début d'année, d'un départ prochain à la retraite d'une collaboratrice, le service sera soumis à une pression accrue en 2022, et la crise de la pandémie n'est pas terminée. Dès lors, il nous paraît important d'alléger la charge administrative que représentent ces recherches de fonds, tout en maintenant ces aides essentielles pour des personnes en fragilité.

De plus, si l'objectif de transférer certaines charges au Canton est louable, l'implication du service et la collaboration entre les trois centres sera nécessaire pour faire aboutir le dossier.

C'est donc dans cette optique que le groupe socialiste propose cet amendement. Oui, nous pouvons nous poser la question d'un amendement au budget pour une somme relativement anecdotique et du ressort du Conseil communal. Mais il nous a paru important de formaliser clairement la destination de cette somme, même si nous ne doutons pas qu'aux comptes 2022, celle-ci sera englobée dans de multiples corrections et rationalisations positives que nous sommes en droit d'attendre. Il s'agit simplement d'assurer, pour l'année 2022, une transition sereine, un avancement dans le dossier des transferts de charges, sans préteriter des prestations essentielles.

Je veux aussi rassurer la droite de l'hémicycle sur notre volonté de travailler ensemble et sur le fait que nous avons parfaitement entendu ses craintes. Une lutte gauche-droite – je peux vous l'assurer – n'est pas du tout à l'ordre du jour sur cet objet. Il s'agit bien d'une inquiétude sincère pour la situation de personnes réelles, confrontées à de réelles situations d'urgence.

Compte tenu des questions énoncées dans l'intervention de la porte-parole du groupe socialiste, la présidente, **Mme Aurélie Widmer**, propose de donner la parole au Conseil communal avant d'ouvrir la discussion concernant l'amendement.

Mme Nicole Baur, responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports, déclare :

- La problématique du Centre de santé sexuelle existe depuis des années. La santé est vraiment une mission du Canton, la santé sexuelle également. Il s'agit donc d'une responsabilité cantonale, selon une ordonnance de la Confédération disant qu'il faut désigner les centres responsables et leur donner les moyens de pouvoir fournir ces prestations.

Dans notre canton, trois entités couvrent ces prestations : la Ville de La Chaux-de-Fonds – qui reçoit un financement de la Ville du Locle – la Ville de Neuchâtel et GSN, Générations Sexualités Neuchâtel, qui est une association. La moitié des Centres de santé sexuelle de nos deux villes est financée par le Canton. La moitié seulement. Or, en ville de Neuchâtel, moins de 50 % des consultations sont effectuées pour les ressortissantes, même de la ville fusionnée de Neuchâtel.

De plus, il y a une concurrence négative entre les centres et particulièrement avec GSN. Cette situation pose problème et n'est pas optimale. Aussi, j'ai l'ambition de pouvoir y mettre un tout petit peu d'ordre et de réfléchir comment gagner en efficience, éviter les doublons et avoir une vision commune pour ce canton. Nous sommes 170'000 habitants et je trouve très dommage qu'il y ait cette concurrence entre les différents centres.

Il ne s'agit pas de remettre en question les prestations. Vous savez d'où je viens, je ne vais certainement pas critiquer les prestations et essayer de les démanteler. Ce n'est pas mon intention. Par contre, ce qu'il faudrait essayer de revoir aujourd'hui, c'est l'organisation et, surtout, qui paie ces prestations. C'est vraiment cela qui m'occupe.

Je rencontre régulièrement le centre. Je l'ai rencontré la semaine dernière, je le rencontre encore jeudi prochain. Je rencontre aussi mon homologue de La Chaux-de-Fonds, nous nous sommes vus vendredi dernier avec GSN et nous avons des contacts avec le Canton. Nous avons constamment des discussions. Je ne suis pas la première à tenter de mettre de l'ordre, ma prédécesseure avait déjà essayé. Nous essayons d'avancer dans ce dossier qui est quand même assez compliqué.

Toutefois, pour garantir les prestations, il faut évidemment qu'il y ait des gens sur le terrain. Bien que nous ayons décidé de ne pas renouveler tel quel le poste de directrice du centre, nous avons prévu d'engager quelqu'un en CDD, à un pourcentage qui permette d'assurer les prestations. La gestion du centre sera reprise momentanément par le secrétariat général de mon dicastère. Nous avons envisagé cela le temps de voir ce qui se passe, de savoir comment être plus efficaces et quelle vision il est possible d'avoir.

Je trouve que la politique dans ce domaine – et je la connais – n'est pas optimale aujourd'hui dans notre canton et j'aimerais vraiment que nous puissions en faire quelque chose d'intéressant et de plus efficace. Je ne suis pas sûre que cela coûterait beaucoup plus, vraiment pas. Je pense même que nous pourrions y gagner.

C'est donc vraiment l'objectif aujourd'hui. Nous n'allons pas suivre votre amendement, car ce budget est celui du Conseil communal et nous vous

l'avons présenté. Nous sommes opposés à cet amendement, même si, bien sûr, vous êtes libres de l'accepter. J'ai envie de vous demander de me faire confiance, de me laisser un peu de temps pour mettre de l'ordre. Nous ne parviendrons peut-être pas à l'idéal, mais j'espère que nous arriverons à améliorer cette situation qui, encore une fois, n'est pas satisfaisante depuis une dizaine d'années dans notre canton.

Mme Jacqueline Zosso intervient :

- Le projet de mettre sous l'autorité cantonale un Centre de santé sexuelle ad hoc, qui réunit tout ce que compte le canton d'entités qui s'occupent de ce que l'on nomme la santé en général – *versus* santé sexuelle – est un projet d'envergure, essentiel pour avoir une politique de promotion et de prévention de la santé sexuelle et reproductive. Cela dit en passant, c'est une obligation qui répond aux Droits sexuels, édictés par l'organisation internationale des plannings familiaux – IPPF – et soutenus par l'OMS, l'Organisation mondiale de la santé.

L'exploitation de cette idée n'en est qu'à ses balbutiements, et c'est un euphémisme de penser que ce projet – qui n'en est pas encore un – puisse voir le jour dans un proche avenir. Il ne peut, en aucun cas, servir à combler la diminution de la moitié des équivalents plein temps du planning familial - Centre de santé sexuelle de la commune de Neuchâtel.

Il est illusoire de croire que le planning familial de Neuchâtel va pouvoir continuer de fournir les prestations qui lui incombent avec la moitié de son personnel. A fin janvier 2022, un taux de 75 % est laissé par la responsable du service qui fait valoir son droit à la retraite et, à la fin de l'année scolaire, le poste à 50 % d'une employée, qui prendrait probablement sa retraite, pourrait ne pas être pourvu. C'est ce que le Conseil communal projette de mettre en œuvre.

Comment alors travailler pour offrir des consultations et des suivis de cas aux 44 % des personnes provenant de la commune fusionnée de Neuchâtel, de tous âges et de toutes situations sociales confondus, et qui présentent des problématiques qui vont au-delà des motifs purement sexuels, mais qui y sont directement et intimement liés ? Comment travailler dans ces conditions, sans devoir fermer le centre un ou plusieurs jours dans la semaine, par manque de personnel ? Comment assurer les suivis ? Comment assumer les urgences ? Comment suivre les 36 % des personnes restantes, qui proviennent des communes de tout le Littoral est et ouest, et qui ne sont pas domiciliées dans la commune fusionnée de Neuchâtel ?

Alors, si je peux me permettre un conseil : ne faudrait-il pas demander aux autres communes de verser une contribution pour leurs ressortissants qui bénéficient des prestations du planning ? Pour l'instant ces communes

profitent de la présence du centre, mais n'y participent pas financièrement. De cette manière, ces communes ne remplissent pas leur devoir de traitement égalitaire en regard des Droits sexuels, mais laissent la Commune de Neuchâtel s'en occuper. En d'autres termes, c'est la Commune de Neuchâtel qui régale ! Il faudrait donc rendre à César ce qui est à César et assurer un rendement supplémentaire au centre, ce qui allégera ses comptes, en demandant une participation financière à ces communes.

Supprimer ou geler ces postes n'aura pour effet que de grandement affaiblir le planning familial et va probablement avoir des effets négatifs sur les personnes qui en ont besoin. Pour rappel, en France, la fermeture de nombreux plannings familiaux a vu une augmentation des grossesses juvéniles et non désirées, ainsi que d'autres problématiques liées à la violence faite aux femmes. Ceci sans compter la jeunesse, qui revendique ses droits à l'information et à la période si intense des mouvements #MeToo et #balancetonporc, qui ne saurait accepter un planning bâillonné dans l'accomplissement de sa tâche.

Alors, que faire ? Eh bien, demander au Canton, dans un premier temps, de mieux soutenir ce centre en augmentant ses subventions ou, en tous les cas, de les répartir de manière équitable entre les trois entités. Ce serait une bien meilleure solution et cela permettrait de se donner du temps pour créer un projet unifiant, qui soit dans la mouvance de ce que certains cantons – comme le Valais – ont déjà mis en place depuis de nombreuses années. J'encourage les personnes que cela intéresse à aller sur le site des SIPE Valais.

Ceci en attendant que vienne un projet intelligemment construit et qui propose un regroupement, sous le même toit, de tout ce que compte le canton en matière de promotion et de prévention de la santé sexuelle. A charge du Canton de mettre en œuvre un groupe de travail pour l'étude d'un projet pour une meilleure prise en charge de la politique de promotion et de prévention de la santé sexuelle, qui passera probablement par le fusionnement de toutes les entités que nous connaissons.

Pour le plus urgent, il est indispensable que le Conseil communal s'engage à revoir sa copie et à procéder rapidement à une mise au concours des postes qui seront laissés vacants, afin de permettre à ce Centre de santé sexuelle - planning familial de fonctionner de manière adéquate. Il est nécessaire de tenir compte des EPT pour soutenir les soignants qui sont des spécialistes en santé sexuelle, afin qu'ils puissent administrer des soins dans les domaines de la santé sexuelle et reproductive aux membres de la communauté.

Mme Nicole Baur, responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports, intervient :

- Je vais redire quelque chose que je pense ne pas avoir dit assez fort : nous avons prévu de repourvoir le poste en question, en CDD, pour nous laisser la liberté de revoir les choses. Nous convergeons vers la solution. Le chemin sera peut-être différent, mais ceci est prévu. Il est prévu par le Conseil communal de repourvoir ce poste, mais pas exactement tel que celui-ci existe aujourd'hui.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Aurélie Widmer**, soumet au vote l'**amendement** du groupe socialiste au projet d'arrêté I, lequel est **accepté par 23 voix contre 14 et 2 abstentions**.

Amendement du groupe socialiste

La somme de 20'000 CHF en charges d'exploitation est ajoutée au poste de charges 31300.01 du Centre de santé sexuelle (109.01) pour la participation aux frais de contraception ou d'IVG dans des cas particuliers ou urgents.

Le projet d'arrêté I est ainsi modifié comme suit :

Article premier

Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2022 est adopté. Il se résume comme suit :

a) Le compte de résultats	Fr.
Charges d'exploitation	331'598'700
Revenus d'exploitation	-259'224'400
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	72'374'300
Résultat opérationnel (1+2)	48'490'100
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	12'386'100

Suite inchangée

Mme Jacqueline Zosso intervient :

- Je me demande comment ce planning familial va pouvoir assumer toutes ses tâches avec un CDD à 60 %, alors que même les prémices d'un projet ne sont pas prévues pour la réunification des entités dont parle Mme Baur.

M. Morgan Paratte questionne :

- Concrètement, nous l'avons compris ce soir, aucune ligne n'a véritablement été pré-tériorisée dans ce budget. Nous observons pourtant que les seules qui subissent un dommage remarquable – nous l'avons dit et

redit – ce sont celles du Centre de santé sexuelle et celles qui regroupent les prestations en orthophonie.

A ce titre, nous observons une augmentation de CHF 24.- par séance pour certains traitements orthophoniques. Nous souhaitons que le Conseil communal précise l'argumentaire présenté dans le rapport de la Commission financière, qui défend une logique d'harmonisation des pratiques sur le territoire communal. Cette harmonisation aurait pu être entreprise en faveur des bénéficiaires, par un maintien des tarifications en vigueur, plutôt qu'en leur défaveur. Ceci considérant qu'il s'agit d'enfants dont les familles les moins privilégiées ne pourront plus supporter les coûts de certains traitements, ceux-ci n'étant pas couverts par l'assurance de base. Par ailleurs, cette augmentation de CHF 24.- correspond à ce que certains parents gagnent en travaillant plus d'une heure dans la grande distribution.

De même, alors que le Conseil communal est représenté par trois membres de notre Législatif au Conseil de fondation L'Enfant c'est la vie, et qu'ils portent une part de responsabilité quant aux prestations délivrées dans cette institution – qui accueille des enfants qui méritent la plus grande attention de notre part – nous ne comprenons pas la baisse de la qualité des prises en charge et nous aimerions savoir par quelles prestations elles ont été remplacées.

Comme cela a été dit, en cette période de pandémie où la pauvreté s'amplifie en Suisse, nous attendons une réponse qui nous convainque qu'une baisse des prestations touchant les enfants les moins favorisés soit justifiée.

Mme Nicole Baur, responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports, répond :

- Je suis désolée, car on ne m'a pas soumis la question concernant les tarifs, que je n'ai malheureusement pas sous les yeux. Ce que je peux simplement vous dire – sans avoir les chiffres exacts – c'est que la plupart des consultations sont reconnues et financées par le Canton. De mémoire, il me semble qu'il reste 12 % des séances qui ne sont pas remboursées par le Canton. Ce sont donc seulement ces 12 % qui sont concernés par l'harmonisation des tarifs.

Je suis désolée de ne pas avoir les chiffres exacts, mais il s'agissait d'harmoniser les pratiques des différentes communes pour la commune fusionnée. Il s'agissait aussi d'avoir les mêmes tarifs que les privés pour ce qui est de la consultation. Par ailleurs, nous avons maintenu la gratuité des bilans. N'importe qui peut donc aller au Centre d'orthophonie pour demander un bilan pour son enfant. Nous avons légèrement augmenté les tarifs dans un but d'harmonisation, et la part de la commune est plus

importante que la part des parents. Mais je n'ai pas de chiffres précis sous les yeux.

On m'avait transmis une question qui concernait la liste d'attente – il y a 7 mois d'attente sur le canton – à savoir comment nous expliquions cette liste d'attente. Vu qu'elle n'a pas été posée, je ne vais pas en parler. En tout cas, ce que je peux dire concernant le Centre d'orthophonie, c'est que nous venons d'engager une nouvelle orthophoniste à 55 %. Il ne s'agit pas d'une augmentation, quelqu'un qui était engagé à 35 % est parti et 20 % avaient été gelés pendant un certain temps. Nous avons donc engagé une orthophoniste à 55 % au 1^{er} décembre et nous constatons un effet sur les listes d'attente. C'est tout ce que je peux dire.

Concernant le détail de ce que vont payer les parents concernés par ces 12 % qui ne sont pas financés par le Canton, je peux vous le donner si vous le souhaitez, mais je ne l'ai pas sous les yeux, désolée.

M. Morgan Paratte intervient :

- Le Conseil communal ne répond effectivement pas à mes questions. Nous reviendrons donc avec ces questions-là, différemment. Les éléments figurent dans le rapport de la Commission financière sur le budget 2022 s'agissant de cette différence qui est plus importante que 12 %. Peut-être le rapport de la Commission financière mériterait-il effectivement d'être expliqué, détaillé, amendé... je ne sais pas. Mais nous reviendrons.

Plan financier des investissements 2022-2025

La parole n'est pas demandée.

La présidente, **Mme Aurélie Widmer**, demande si quelqu'un souhaite prendre la parole concernant les projets d'arrêtés avant que ceux-ci soient soumis au vote.

Mme Nicole Galland, porte-parole du groupe VertsPopSol, intervient :

- Concernant le projet d'arrêté II, notre groupe n'est pas convaincu du bienfondé de ce crédit budgétaire. En tous les cas, en l'absence d'arguments pertinents, nous allons refuser cette proposition pour l'instant. Nous sommes prêts à recevoir davantage d'explications et, si nécessaire, nous demanderons une interruption de séance pour revoir notre position. Aussi, dans un premier temps, nous souhaiterions recevoir des explications sur le bienfondé de cette proposition.

M. Didier Boillat, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, déclare :

- Cet arrêté concernant les crédits pour faire face à des imprévus découle de l'article 42 du règlement d'application du règlement communal sur les finances, qui dit : « L'engagement des crédits pour faire face à des imprévus est du ressort du Conseil communal. Les montants attribués aux dicastères sont fixés chaque année dans le budget des investissements. »

Parmi les outils à disposition du Conseil communal, un certain nombre nous permet de faire face à des imprévus au niveau des postes qui sont dans le compte de résultat. Cependant, nous n'avons pas d'outils pour faire face à des imprévus en ce qui concerne les investissements. Il est absolument nécessaire que nous ayons cette marge de manœuvre pour faire face à des imprévus. La liste mentionne les domaines concernés : les infrastructures, le patrimoine bâti, les sports, les eaux. Cela peut être une conduite qui fuit, un chauffage qui tombe en panne, un toit qui fuit... Il est nécessaire que nous puissions agir en toute urgence et que nous ayons une certaine compétence dans ces domaines-là. C'est même indispensable, car cela permet d'éviter d'autres frais qui seraient engagés si nous n'intervenions pas ou si nous intervenions trop tard.

On pourrait imaginer, vu les inondations ou les pluies que nous avons connues, qu'une partie de mur s'effondre. Nous devrions alors suivre tout un processus jusqu'à l'obtention de l'autorisation d'investir et de réaliser les travaux. Et pendant ce temps-là, c'est le mur complet qui s'effondre, avec la maison qui est au-dessus. C'est une explication un peu extrême, mais cela cadre un peu la raison pour laquelle nous avons besoin de ces mesures. D'une part, c'est en lien avec les règlements de la Ville et, d'autre part, c'est vraiment lié au fait que, même si nous avons des moyens d'agir lorsqu'il s'agit du compte de résultat, ni le Conseil communal ni les services n'ont de moyens d'agir au niveau des comptes d'investissements.

Mme Nicole Galland, porte-parole du groupe VertsPopSol, intervient :

- Nous avons reçu une explication, mais je trouve que celle-ci fait pas mal allusion à ce qui pourrait concerner le patrimoine bâti, éventuellement les infrastructures. Pour la culture ou les sports, nous voyons mal cet arrosage, qui est inégal, d'ailleurs. Aussi, j'aimerais soit une explication liée à ces domaines-là, soit une interruption de séance pour que notre groupe puisse discuter des explications données.

M. Didier Boillat, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, déclare :

- Concernant les domaines Culture et intégration et Sports, on parle également de faire face aux problématiques liées aux infrastructures. Ce peut être la patinoire, la piscine ou les musées. La problématique est donc la même.

Mme Nicole Galland intervient :

- Je persiste à demander une courte interruption de séance pour que notre groupe puisse se mettre d'accord.

La présidente, **Mme Aurélie Widmer**, accorde une **interruption de séance de 5 minutes**.

A la reprise des débats, la parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Aurélie Widmer**, propose de passer au vote des arrêtés, l'arrêté I étant voté en dernier.

Soumis au vote, **l'arrêté II** concernant les crédits pour faire face à des imprévus pour l'exercice 2022 est **accepté par 27 voix contre 0 et 13 abstentions**.

Soumis au vote, **l'arrêté III** concernant le prélèvement à la réserve conjoncturelle est **accepté par 40 voix contre 1 et 0 abstention**.

Soumis au vote, **l'arrêté IV** concernant les dépenses portées à l'actif du patrimoine administratif pour l'exercice 2022 est **accepté par 41 voix contre 0 et 0 abstention**.

Soumis au vote, **l'arrêté V** concernant les enveloppes budgétaires nécessaires à la gestion des expositions temporaires du Musée d'art et d'histoire, du Museum d'histoire naturelle, du Musée d'ethnographie et du Jardin botanique pour les années 2022 à 2025 est **accepté par 32 voix contre 1 et 8 abstentions**.

Concernant l'arrêté VI, la présidente, **Mme Aurélie Widmer**, rappelle que celui-ci fait l'objet d'un *corrigendum* et que c'est donc cette version qui fait l'objet du présent vote.

Soumis au vote, **l'arrêté VI** concernant la désignation de l'organe de révision pour les exercices 2022 et 2023 est **accepté par 40 voix contre 1 et 0 abstention**.

Soumis au vote, **l'arrêté I amendé** concernant le budget de la Ville de Neuchâtel pour l'exercice 2022 est **accepté par 29 voix contre 12 et 0 abstention**.

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 27 voix, contre 0 et 13 abstentions.

ARRETE

CONCERNANT LES CREDITS POUR FAIRE FACE A DES IMPREVUS POUR L'EXERCICE 2022

(Du 13 décembre 2021)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal transitoire sur les finances, du 21 décembre 2020,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier

Un crédit budgétaire total de 1'450'000 francs au plus est accordé au Conseil communal pour faire face à des dépenses d'investissement imprévues.

Art. 2

Le montant indiqué à l'article premier est réparti aux dicastères / aux services de la manière suivante :

a)	Infrastructures	500'000
b)	Patrimoine bâti	350'000
c)	Culture et intégration	50'000
d)	Sports	50'000
e)	Eaux	500'000
	Total	<u>1'450'000</u>

Art. 3

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 13 décembre 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Aurélie Widmer

Pierre-Yves Jeannin

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 40 voix, contre 1 et 0 abstention.

ARRETE

CONCERNANT LE PRELEVEMENT A LA RESERVE CONJONCTURELLE

(Du 13 décembre 2021)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal transitoire sur les finances, du 21 décembre 2020,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier

Un prélèvement à la réserve conjoncturelle de 15 millions de francs est prévu au budget 2022.

Art. 2

Ce montant est justifié par les effets sur les recettes fiscales de la réforme de la fiscalité et par ceux liés à la crise du Covid-19.

Art. 3

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 13 décembre 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Aurélie Widmer

Pierre-Yves Jeannin

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 41 voix, contre 0 et 0 abstention.

ARRETE

CONCERNANT LES DEPENSES PORTEES A L'ACTIF DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2022

(Du 13 décembre 2021)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal transitoire sur les finances, du 21 décembre 2020,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier

Un crédit budgétaire annuel total de 1'250'000 francs est accordé au Conseil communal pour faire face à des dépenses d'entretien portées à l'actif du patrimoine administratif.

Art. 2

Ce montant fera l'objet d'un amortissement moyen de 3%. Il sera pris en compte par le Service du patrimoine bâti.

Art. 3

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 13 décembre 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Aurélie Widmer

Pierre-Yves Jeannin

Discussion en second débat. Les articles premier à 8 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 32 voix, contre 1 et 8 abstentions.

ARRETE

CONCERNANT LES ENVELOPPES BUDGETAIRES NECESSAIRES A LA GESTION DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES DU MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE, DU MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE, DU MUSEE D'ETHNOGRAPHIE ET DU JARDIN BOTANIQUE POUR LES ANNEES 2022 A 2025

(Du 13 décembre 2021)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal transitoire sur les finances, du 21 décembre 2020,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier

Des crédits d'engagement à charge du compte de résultats sont accordés au Conseil communal pour la gestion des expositions temporaires du Musée d'art et d'histoire, du Muséum d'histoire naturelle, du Musée d'ethnographie et du Jardin botanique pour les années 2022 à 2025.

Art. 2

Le montant à disposition du Musée d'art et d'histoire est de 1'188'000 francs soit 297'000 francs par année.

Art. 3

Le montant à disposition du Muséum d'histoire naturelle est de 960'000 francs soit 240'000 francs par année.

Art. 4

Le montant à disposition du Musée d'ethnographie est de 1'040'000 francs soit 260'000 francs par année.

Art. 5

En raison des retards liés au Covid-19 et pour le Musée d'ethnographie, le solde disponible de l'enveloppe 2018 / 2021 au bouclage de l'exercice 2021 (180'000 francs) est reporté sur l'enveloppe à disposition pour l'exercice 2022.

Art. 6

Le montant à disposition du Jardin botanique est de 300'000 francs soit 75'000 francs par année.

Art. 7

Les revenus directement affectés à ces expositions (subventions, sponsors) augmentent d'autant l'enveloppe à disposition.

Art. 8

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 13 décembre 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Aurélie Widmer

Pierre-Yves Jeannin

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 40 voix, contre 1 et 0 abstention.

ARRETE

CONCERNANT LA DESIGNATION DE L'ORGANE DE REVISION POUR LES EXERCICES 2022 ET 2023

(Du 13 décembre 2021)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

Vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), du 20 août 2014,

Vu le règlement communal transitoire sur les finances, du 21 décembre 2020,

Vu le préavis de la Commission financière du 30 septembre 2021,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier

En application des articles 23 LFinEC et 20 RLFinEC, le Conseil communal propose de désigner la société fiduciaire PricewaterhouseCoopers SA (PwC) pour l'audit des comptes annuels 2022 et 2023.

Art. 2

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 13 décembre 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Aurélie Widmer

Pierre-Yves Jeannin

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté amendé ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 29 voix, contre 12 et 0 abstention.

ARRETE

CONCERNANT LE BUDGET DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL POUR L'EXERCICE 2022

(Du 13 décembre 2021))

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal transitoire sur les finances, du 21 décembre 2020,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier

Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2022 est adopté. Il se résume comme suit :

a) Le compte de résultats	Fr.
Charges d'exploitation	331'598'700
Revenus d'exploitation	<u>-259'224'400</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	72'374'300
Charges financières	8'725'900
Revenus financiers	<u>-32'610'100</u>
Résultat provenant de financements (2)	-23'884'200
Résultat opérationnel (1+2)	48'490'100
Charges extraordinaires	0
Revenus extraordinaires	<u>-36'104'000</u>
Résultat extraordinaire (3)	-36'104'000
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	<u>12'386'100</u>
b) Le compte d'investissements	
Dépenses brutes	94'385'000
Recettes	<u>-11'733'000</u>

Séance du Conseil général - Lundi 13 décembre 2021

Dépenses nettes	<u>82'652'000</u>
c) Le montant sous b est composé des éléments suivants :	
Crédits soumis au mécanisme de maîtrise des finances	52'707'000
Crédits financés par des taxes	<u>29'945'000</u>
Dépenses nettes	<u>82'652'000</u>

Art. 2

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 13 décembre 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Aurélie Widmer

Pierre-Yves Jeannin

Séance du Conseil général - Lundi 13 décembre 2021

Avant de lever la séance, la présidente, **Mme Aurélie Widmer**, remercie les membres de l'assemblée, leur souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année, empreintes de sérénité et remplies de moments de joie et de bonheur avec leurs proches. Elle remercie également l'administration et le Conseil communal pour le travail réalisé durant cette année.

La séance est levée à 21h29.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

La présidente,
Aurélie Widmer

Le secrétaire,
Pierre-Yves Jeannin

La rédactrice du procès-verbal,
Evelyne Zehr, vice-chancelière

